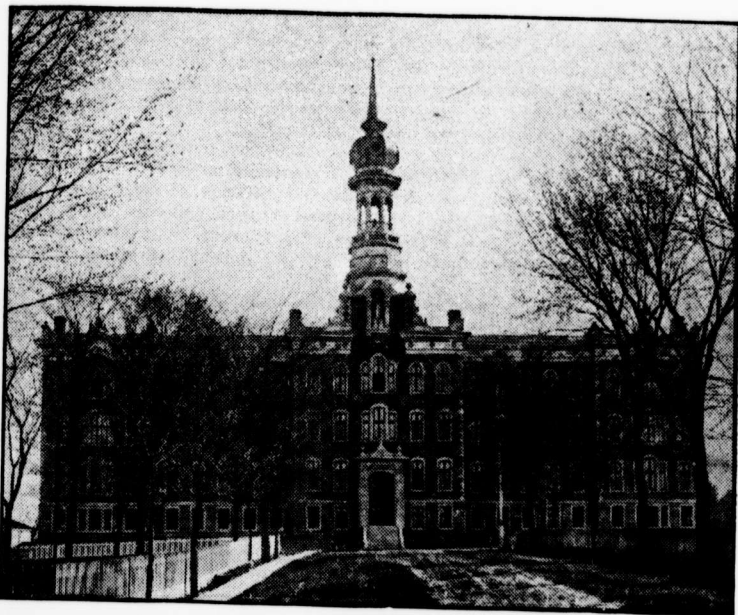


L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES, NICOLET

Inaugurée officiellement le 16 décembre 1908 par l'honorable P. B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, en présence de S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet. L'école normale de Nicolet a été établie à la demande de Mgr Brunault, en vertu d'un contrat passé entre l'honorable L.-R. Roy, Secrétaire de la Province, d'une part, et les révérendes Sœurs de l'Assomption, d'autre part. Cette institution est dirigée par M. l'abbé C.-E. Brunault. 68 élèves-maîtresses en ont suivi les cours en 1911-12.

Préparation de la classe

II

La préparation journalière

La préparation lointaine ne suffit pas, il faut une préparation journalière. Or que faut-il entendre par préparation journalière de sa classe? "C'est, nous dit la circulaire du 14 octobre 1881, faire chaque jour, soi-même et avec soin, le choix des textes, des exemples, des exercices, que l'on compte donner, lire d'avance les morceaux qu'on devra expliquer, rassembler les objets dont on aura besoin pour la leçon de choses, régler enfin la marche de son enseignement".

La circulaire insiste d'une façon très nette sur la nécessité de la préparation quotidienne de la classe.

En effet, une classe n'est bien faite que si elle est préalablement préparée. Il est certain que c'est un surcroît de travail en dehors des heures scolaires, mais puisque le devoir professionnel l'exige, il faut s'y mettre avec courage, n'indiquant seulement que les grandes lignes, les exercices oraux ou écrits que vous voulez faire trouver pour une composition française.

Supposons, par exemple, que nous soyons à la première semaine de décembre, et que nous ayons à faire une leçon de langue française au cours élémentaire.

La veille au soir, ou le matin du jour de classe, nous recueillons pour nous souvenir de ce que nous avons fait dans la dernière leçon de grammaire, nous consultons notre cahier de préparation; si nous sentons que nous avons laissé quelque lacune, revenons succinctement sur cette leçon; si, au contraire, nous constatons que nous avons été comprises, nous nous contenterons de quelques questions orales pour enchaîner la leçon présente à la précédente et sur notre cahier de préparation continuons notre marche en avant, toujours notre emploi du temps en main.

Pour décembre le programme nous donne: Noms masculin, féminin, singulier, pluriel. Nous marquons sur notre cahier de préparation, pour le jour indiqué. Genre: Nom masculin. Exemples qui devront être inscrits au tableau noir.

Le titre d'une dictée d'application. Explications portant sur quelques mots de la dictée.

Exercices: Faire relever tous les noms du genre masculin.

2 Trouver oralement des noms du genre masculin.

Vous le voyez, Mesdames, quelques lignes suffisent pour vous fournir les principales indications et préciser votre pensée.

L'heure de la leçon venue, vous n'aurez plus qu'à reprendre vos notes et à les approprier à la question, tout en les complétant bien souvent des recherches trouvées dans telle lecture récréative, ou dans tel voyage de vacances, ou bien encore dans telle ou telle conversation d'amies, autrement dit, vous puiserez dans votre préparation générale. Qu'on sente dans votre préparation un travail personnel, des textes choisis par vous, des exemples que vous aurez cherchés vous-mêmes. La circulaire ne dit pas seulement "faire le choix des textes", elle spécifie "faire soi-même". C'est qu'en effet nous connaissons mieux que personne ce qui convient à notre petit monde. C'est ainsi, Mesdames, que vos leçons seront données avec clarté, et que votre enseignement sera bien équilibré. La préparation de la classe vous donnera de l'assurance.

Qu'importe qu'une directrice ou qu'un inspecteur vienne vous écouter. Vous ne vous troublez pas, ou si vous vous sentez émuës, vous jetez un coup d'œil sur vos notes, et bien vite vous reprenez la voie que vous vous étiez tracée.

"En préparant vos leçons vous avez retrempe vos souvenirs, nous dit un pédagogue, vous avez fortifié vos connaissances et même vous en avez acquis de nouvelles; que de choses l'on apprend à son insu en préparant la plus modeste leçon!"

A. VAGNER

PEDAGOGIE

Favorisons le vrai progrès

(Reproduit de la brochure: HONNEUR A LA PROVINCE DE QUEBEC, p. 87)

Ne restons pas immobiles lorsque le progrès nous crie d'avancer. Il est de notre devoir de dire bien haut aux pères de famille et aux commissaires:

N'épargnez ni votre argent ni votre temps, quand il s'agit de l'avenir de vos enfants. La religion vous en fait un devoir de conscience et le patriotisme vous le demande. Bâissez de belles maisons d'écoles, en proportion de vos moyens; payez bien et conservez longtemps les bons instituteurs et les bonnes institutrices que vous aurez la chance de rencontrer; ornez les murs de vos classes de portraits historiques, d'emblèmes religieux et de cartes géographiques; voyez à conduire régulièrement vos enfants à la classe, en voiture, s'il le faut, ce n'est pas du temps perdu; surveillez et facilitez, dans de justes limites, les devoirs scolaires à la maison.

C.-J. MAGNAN

MISE AU POINT

Je dois un mot d'explication à mes lecteurs au sujet de la brochure que j'ai publiée en 1903, sous le titre *Honneur à la Province de Québec!*

Cette brochure, dont chaque page a été dictée par un sentiment de fierté nationale, a été systématiquement calomniée en un certain milieu. Elle fut écrite uniquement pour prouver qu'au point de vue de la dépense *per capita*, la province de Québec n'était pas à la queue des provinces de la Confédération, au contraire.

Aux chiffres de l'enseignement officiel, l'auteur ajouta ceux de l'enseignement libre, qui ne figuraient pas dans le rapport du Surintendant de l'Instruction publique. Tandis que dans les autres provinces, les statistiques embrassent tous les degrés de l'enseignement, à Québec (plus encore en 1903 qu'aujourd'hui) il est peu ou point tenu compte de l'enseignement primaire supérieur libre, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement universitaire. En l'absence de statistiques précises, j'établis avec plausibilité, sinon avec une absolue exactitude, qu'en tenant compte des dépenses et des sacrifices faits pour l'établissement et le maintien de nos universités, grands séminaires, collèges, couvents, écoles de Frères noviciats, écoles indépendantes, c'était la province de Québec qui dépensait le plus pour l'Éducation de l'enfance et de la jeunesse. De là ce cri

de fierté filiale: *Honneur à la Province de Québec!* En repoussant l'injure lancée contre mes compatriotes au lendemain du recensement de 1901, (*Honte à la Province de Québec*), je n'ai pas dit que tout était parfait dans nos écoles, que notre organisation scolaire était supérieure à celle des autres provinces à tous égards. C'est le contraire qui est vrai. Dans cette même brochure, dont on a dit tant de mal, je prêche énergiquement le progrès, signale les lacunes et secoue l'apathie. La page citée plus haut et celles qui seront reproduites plus tard le prouvent.

M. l'abbé Camille Roy, professeur à l'Université Laval et écrivain distingué, a écrit ce qui suit à l'appui de ma thèse, dans ses *Propos Canadiens*, page 199:

"Nous ferons remarquer au lecteur que les chiffres fournis par M. Magnan sont empruntés, pour les provinces autres que celle de Québec, à des documents officiels. Quant aux chiffres qui concernent la province de Québec, ils ne peuvent être qu'approximatifs. Dans notre province, l'éducation et l'instruction des enfants, ne sont pas tout entières à la charge de l'Etat ou des municipalités. Beaucoup d'écoles, de couvents et de collèges sont indépendants du trésor provincial. Ces institutions, en général très prospères, ont donc un budget très considérable qui n'apparaît pas dans le rapport annuel du Surintendant de l'Instruction publique".

Honneur à la Province de Québec! n'a donc pas été écrit dans le but d'endormir notre population, en lui laissant croire que tout est parfait chez nous en matières scolaires. Non, loin de là. A plusieurs reprises, dans ce livre, je rappelle aux parents et aux commissions scolaires les graves devoirs qui leur incombent.

La vérité historique avait droit à cette explication, que je donne sans aucune préoccupation de polémique.

C.-J. MAGNAN

HYGIENE

LA CIGARETTE

Ce petit article, qui semble inoffensif, on en consomme des millions dans notre Province.

Que les adultes se nicotinent à leur guise par l'abus de la cigarette, nous sommes bien forcé de les laisser faire; mais que des enfants s'intoxiquent quotidiennement par l'usage du tabac, c'est une anomalie que l'on ne devrait plus tolérer. N'est-ce pas une triste chose que cette manie qui porte notre petite jeunesse à fumer comme des cheminées d'usine? La cigarette aujourd'hui, le petit coup demain, et voilà notre gamin mûr pour la rue et le sergent de police.

C'est le côté moral, celui-là.

Le dégât physique n'est pas moins désastreux.

Le développement de cette proposition nous entraînerait trop loin. Nous y reviendrons.

Nous prions aujourd'hui nos dévoués instituteurs et institutrices de combattre de toutes leurs forces l'usage de la cigarette chez les enfants qui leur sont confiés.

Cette croisade vient au moment opportun; c'est un corollaire obligé de la croisade contre l'alcool.

J.-G. PARADIS, M.D.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

OFFICIEL

I—Par résolution du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en date du 9 mai 1912, approuvée par le Conseil exécutif le 19 juin 1912: un maximum de dix points est accordé à l'épreuve du dessin. Et le candidat devra conserver, pour l'obtention des divers brevets, au moins cinq points sur cette matière qui, à partir de 1913, sera *éliminatoire* comme les autres matières du programme d'examen.

II—Les épreuves des prochains examens (1913) seront basées sur les programmes *actuels* du dessin. Elles seront de même nature que celles soumises aux candidats, ces trois dernières années, par le Bureau Central.

BOUCHER DE LABUERE,

Surintendant.

MANUELS DE DESSIN

Beaucoup de titulaires nous demandent de leur indiquer, (*en plus des ouvrages approuvés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique*) pour leur usage personnel, de bonnes et peu coûteuses publications de dessin élémentaire. Nous mentionnons:

- A—Les numéros de janvier et février 1902, pages 292 et 341 de la collection du journal L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. (*Etude des éléments généraux*).
- B—METHODE VAN MOE. (Cahiers de dessin Nos 1 à 14), chaque cahier 0 fr. 10—2 sous—(*Etude des éléments généraux et de la composition décorative*).
- C—LE CROQUIS COTE AUX EXAMENS DES BREVETS, par A. Legrand. (Un vol. illustré, 1 fr. 50—30 sous—(*Etude des croquis cotés géométriques*)).
- D—COURS DE PERSPECTIVE D'OBSERVATION, à l'usage des aspirants aux brevets, par A. Legrand. (Un vol. illustré, 1 fr.—20 sous—(*Etude de la perspective d'observation*)).
- Les trois ouvrages B, C, D: librairie Vuibert, 63 Brd St-Germain, Paris.
- E—LE DESSIN A L'ECOLE PRIMAIRE, par G. Quénioux et V. Lacaze. (Un vol. illustré, 1 fr. 25—25 sous—(*Recueil illustré de nombreux exercices suggestifs*)).
- F—L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN, par Edmond Pottier. (Un volume illustré, 0 fr. 90—18 sous—(*Conseils excellents aux instituteurs*)).

Ces deux derniers ouvrages: librairie Hachette, 79, Brd St-Germain, Paris.

Adresser demande, accompagnée d'un mandat-poste, à l'une ou à l'autre de ces maisons: soit directement, soit par l'intermédiaire d'un libraire canadien.

DIRECTIONS

Habituons nos élèves, petits et grands, à dessiner sans autre appui que les genoux, ou même debout.

Avec l'ardoise, rien de plus simple.

Avec le papier, s'il n'est pas en *bloc*, la feuille sera supportée par l'ardoise, ou mieux, par un morceau de carton du format voulu: lequel morceau de carton, chacun peut se procurer à la maison, (fond ou couvert découpé de boîte inutilisée).

Cette habitude de dessiner en se passant de pupitre, permettra, — sans parler d'autres avantages — de placer les élèves, *n'importe où*, en classe ou ailleurs, en face ou autour de l'objet à représenter.

Nous recommandons vivement cette pratique.

Faisons aussi dessiner souvent les enfants au *tableau noir*.

Soyons sobres, très sobres de définitions, surtout de définitions géométriques: elles rebutent l'enfant et par suite, sont plus nuisibles qu'utiles à ses progrès en dessin. Pas de grands mots; beaucoup d'observation.

Chaque école est libre d'adopter le format de papier qu'il lui plaît. Toutefois, choisissons de préférence un format permettant de placer les feuilles dans le sac d'école, sans avoir à les plier ou à les rouler.

Autant que possible, que ce format soit le même pour tous les élèves d'une classe.

Surtout, qu'il n'exède jamais 8x10 pcs, pour les dessins gardés chaque mois. (De plus petits formats seront acceptés au Département de l'Instruction publique, non de plus grands).

GARE AUX DEPENSES

Il importe que l'étude du dessin ne coûte quasi rien d'outillage ou de matériel: autrement, elle ne serait pas accessible à tous, et bien des parents s'y objecteraient.

Nous estimons qu'aux degrés primaires, cette étude peut être fructueusement conduite sans exiger, *par an*, plus de 10 à 15 sous de chaque élève; c'est-à-dire, un à deux sous par mois. Et cela, en multipliant et multipliant les exercices graphiés.

Comment ?

1—Les enfants peuvent dessiner sur l'ardoise. Toutefois, dessiner sur papier valant mieux, employer du papier *peu coûteux* : papier jaunecclair à envelopper, papier à journal, ou même papier *non ligné* de bons cahiers brouillons. (*Non glacé*).

Par économie, deux dessins (pas plus) peuvent souvent occuper un même côté de feuille. Dans ce cas, diviser la feuille en deux parties égales, et caser un motif, (jamais plus) dans chaque espace¹.

Même, les deux côtés de la feuille peuvent être utilisés.

De sorte que, à la rigueur, quatre dessins peuvent être faits sur la même feuille, pourvu que chaque dessin ait sa place *distincte et délimitée*.

2—Tous les travaux devant être tracés à *main libre*, pas besoin de règle ou autre instrument. Il suffit d'un crayon ordinaire d'un sou. (Choisir ce crayon plutôt tendre).

3—Le dessin devant être enseigné *exclusivement* au moyen d'objets, aucun cahier modèle ou gravure ne sera mis dans les mains des élèves: par conséquent aucune dépense de ce chef.

(Nous avons publié, le mois dernier, dans *L'Enseignement Primaire*, une liste suggestive d'objets usuels simples, utilisables aux degrés primaires. D'ailleurs, pour le recrutement des modèles-nature, l'intelligente initiative des titulaires sera toujours secondée par l'ingéniosité et le bon vouloir empressé des enfants).

Conclusion: Qui désormais, à raison des dépenses, se refusera à l'étude du dessin ?

REPONSES A QUESTIONS

1—*Votre enseignement est bon, très-bon, si, donné au moyen d'objets, il fait PLUS aimer le dessin et MIEUX observer. Tout est là. Quoi de plus facile? (Voir L'Enseignement Primaire de mars 1912).*

2—Certainement que des devoirs de dessin-nature doivent, chaque semaine, être donnés à faire à la maison. D'ailleurs, ces devoirs, fort aimés des enfants, font aimer l'école.

3—Les dessins gardés chaque mois, dans les archives de chaque école, ne devront être transmis au Département de l'Instruction publique que lorsqu'ils *seront demandés*. Pas avant.

4—Le Dessin géométrique, c'est-à-dire le seul dessin qui emploie nécessairement la règle, l'équerre, le compas, etc., n'est exigé actuellement, qu'au cours académique.

CHS-A. LEFEVRE,
Directeur de l'Enseignement du Dessin

 UNE LACUNE SCOLAIRE

“*Historia Vitæ dux et indagatrix*”
L'Histoire, guide, inspiratrice de la Vie.

CICERON

MONSIEUR C.-J. MAGNAN,

*Inspecteur général de l'Enseignement primaire,
 Province de Québec.*

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai lu, étudié avec un vif intérêt, très mérité, l'instructive conférence, si autorisée, que vous avez faite, le 1er septembre, à Laprairie, en présence d'un grand nombre de commissaires d'écoles, tenant leur première Conférence régionale.

Commissaire d'école, moi-même, j'en ai fait mon profit. Je voudrais qu'il en fût de même de nos Instituteurs d'écoles bilingues et des Commissaires en Manitoba. Ne pourrait-on pas s'entendre, à ce sujet, avec MM. R. Goulet, Potvin et Brunet, inspecteurs de ces écoles, de façon à leur envoyer *L'Action Sociale* ou *Le Devoir* du 4 septembre, ou la *Vérité*, Québec, (7 septembre), publiant votre magistrale conférence?

*
 * *

A la fin de ce discours, vous avez dit notamment :

“Nous voulons garder nos positions. . . . *Nous voulons rester français et catholiques. . . .* Eh bien, prenons les moyens de rester fidèles “à nous-mêmes. Et de tous les moyens qui s'offrent à nous, je n'en sais “pas de plus sûr, de plus efficace que *l'Ecole primaire bien organisée. . . .*”

Cette pensée est tellement vraie! Le monde civilisé entier est le témoin partout d'un combat acharné, autour de l'Ecole populaire, depuis tout au moins le XVIIIe siècle. Vous savez quelles influences judaïquement anti-chrétiennes, anti-patriotiques, président à cette agression. Depuis 1854, la lutte a pris des proportions énormes, à la suite d'une impulsion nouvelle, imprimée par les chefs secrets d'une conspiration dont la ténacité, l'habileté, la perfidie ne reculent devant rien.

Un évêque catholique anglais des Etats-Unis, Mgr Hughes, a dit, récemment, ce mot célèbre, que les circonstances justifient en Canada comme là-bas :

“*The School before the Church*”—Il faut l'école, même avant l'église (1).

(1) *The Catholic Fortnightly Review*, St. Louis, U. S. A., 1er Août 1912, page 443.

Ce mot est profondément opportun. L'école est assiégée, parce qu'on en veut à l'église, à l'Eglise.—Voyez la France.

N'est-ce pas un des ennemis les plus forcenés de l'église et de l'Eglise, G. Clémenceau, qui dans un accès de franchise rare, s'est écrié: "La guerre n'est plus aux chemins creux. Elle est à l'école!"

*
* *

Et puisqu'il s'agit de fortifier l'école, comme une forteresse,—de fortifier l'éducation populaire, permettez-moi de vous signaler, respectueusement, Monsieur l'Inspecteur, la nécessité de fortifier, à l'école, l'enseignement historique.

Pas plus que vous, sans doute, je n'aime à "tourner autour du pot".

Je m'explique sans plus de préambules.

J'ai examiné attentivement les Manuels scolaires d'Histoire du Canada et d'Angleterre,—celle de France paraît ignorée,—en usage dans nos écoles bilingues,—comme chez vous, sans doute.

Ce sont: *Histoire du Canada*. Cours élémentaire, 93 pp.

La même, Cours moyen, 279 pp.

Précis élémentaire de l'Histoire d'Angleterre, Drioux, 316 pp.

Je n'ai pas à vous faire l'éloge des deux premiers livres, chefs-d'œuvre de clarté, de simplicité, dus aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

Eh bien, ces trois Manuels brillent par une lacune que j'oserais qualifier de regrettable.

*
* *

L'Histoire du Canada, à partir de la conquête anglaise surtout, est muette sur ce qui se préparait, dès avant 1759, en France, en Canada aussi, et sur ce qui se passa, là-bas, depuis la chute de Québec. Pas un mot de la Révolution dite française, de la conspiration (68 ans) historiquement établie, qui prépara la Révolution. Pas un mot de 1789, de 1793, de la "Terreur", de Louis XVI,—pas plus que de Louis XV. Rien de Napoléon, de la Restauration, des révolutions de 1830 et 1848. Rien du second Empire et de la troisième République, qui déshonore la France.—Pourquoi ce silence?

Est-ce que, en vue de faire l'éducation première des enfants d'un peuple qu'il s'agit de garder fidèle à lui-même, français et catholique, l'histoire du Canada, proprement dit, suffirait? Pourquoi ce voile épais d'ignorance jeté sur l'histoire moderne de la vieille Patrie, de ses vrais "grands ancêtres"? Est-ce ainsi qu'on formerait des générations catholiques, françaises, de combat? Est-ce ainsi qu'on les fortifierait contre le déluge de mensonges historiques, systématiques, qui les attendent au sortir de l'école primaire, du collège, du séminaire, de l'Université? Pourquoi ne rien dire, à nos enfants, de la plus redoutable hérésie des temps moder-

nes,—la plus irréligieuse, la plus immorale, la plus anti-sociale, la plus anti-patriotique? Pourquoi pas même une allusion à son rôle trop historique, dans le monde contemporain, en France, et chez nous,—avant pendant, après la conquête? Pas un mot de la première des condamnations pontificales solennelles (Clément XII), fulminée en 1738, frappant l'espèce d'Institution secrète d'Etat, organisée en Angleterre, contre le christianisme, contre le catholicisme, contre les peuples chrétiens, et qui fut la mère du maçonisme mondial.

Ainsi le jeune Canadien français, catholique,—à qui, selon le mot profond du penseur payen, l'histoire devrait servir de guide, d'inspiratrice,—ne saurait, au sortir de l'école primaire, rien de l'histoire de France, depuis 1759? Il ne saurait même que peu de chose sur l'histoire de ses ancêtres français, avant cette époque?

* * *

On me répondra peut-être: "Tout cela doit être réservé pour plus tard, pour le Collège, le Séminaire, la Philosophie, la Théologie, l'Université!" Pardon! D'abord, l'immense majorité de nos enfants ne dépassent pas l'école primaire. Et puis, dans les Collèges, la même lacune n'existerait-elle pas? *Quid* des autres Institutions de haut enseignement?

Si l'histoire du Canada est nécessaire, à l'école primaire, des notions précises, caractéristiques sur l'histoire de la France qui fonda le Canada,—notions sur l'histoire avant, pendant, après la Révolution, sont tout aussi nécessaires. Il n'est strictement besoin, pour cela, que d'un court chapitre de plus. Ces notions poseront des jalons. Elles ouvriront l'horizon.

On l'a compris pour l'histoire d'Angleterre,—qui elle aussi est muette sur le rôle historique, en Angleterre, en France, de la conspiration révolutionnaire. L'histoire d'Angleterre, telle qu'elle, est utile à connaître, à l'école primaire. Si l'on ne croit pas indispensable un manuel rudimentaire d'histoire de France,—mieux fait que celui de Drioux,—pourquoi ne pas compléter, au moins, dans le sens indiqué, l'histoire du Canada? N'est-il pas important,—pour la formation première, à l'école, de la mentalité des jeunes,—de leur inoculer intellectuellement, le *Sérum* préventif de la vérité historique?

Si je voulais citer, ici, tout ce que les Papes ont dit, à propos de l'éducation des peuples chrétiens, en ce qui concerne les ravages de la Secte mondiale, je remplirais des pages.

C'est, du reste, ce qu'on a compris, je crois le savoir, dans les écoles catholiques de Belgique.

* * *

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

INSCRITS		DEPOTS		INSCRITS		DEPOTS	
Ac. Boulevard	1e semaine.....	143	\$ 17 43	Ac. St-Louis.	1e semaine...	72	\$ 9 12
	2e semaine.....	318	43 82		2e semaine...	121	14 24
	3e semaine.....	355	45 70		3e semaine...	162	27 92
	4e semaine.....	525	45 48		4e semaine...	180	19 17
	5e semaine.....	540	30 53		5e semaine...	190	19 09
		1879	\$182 96			725	\$89 54

RESUME DU MOIS DE SEPTEMBRE

Presbytère	Inscrits.....	250	Dépôts... 455	Montant.....	\$ 91 18
Ec. Providence.	Inscrits.....	600	Dépôts... 1019	Montant.....	143 69
Ac. Boulevard.	Inscrits.....	800	Dépôts... 1879	Montant.....	182 96
Ac. St-Louis...	Inscrits.....	400	Dépôts... 725	Montant.....	89 54
	Déposants	2050	Dépôts... 4078	Montant.....	\$ 507 37

ETAT GENERAL

4270 enfants ont été inscrits sur les listes de la Caisse depuis son établissement.

RECETTES

Dépôt, du 22 juillet au 30 septembre 1912.....	\$23,815 66
Autres recettes.....	445 99
	<hr/> \$24,261 65

DEBOURSES

Retraits pour dépôts en Banque au crédit des enfants.....	\$19,561 00
Retraits pour cause de mort, départ ou besoins impérieux....	2,153 12
	<hr/> \$21,714 12
Balance en caisse.....	\$ 2,547 53

Les écoles primaires et les écoles normales, en France, en Suisse et en Belgique

PREMIERE PARTIE—FRANCE—CHAPITRE III (1)

B. Le Brevet supérieur (2)

I.—CONDITIONS D'ADMISSION ET D'AGE

Pour se présenter aux examens du *Brevet supérieur*, tout candidat doit justifier de la possession du *Brevet élémentaire* et avoir dix-huit ans au moins le 1er octobre de l'année durant laquelle il se présente.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai 1912, page 531.

(2) Nous résumons ici les documents suivants: Décret du 18 janvier 1887, art. 107, 117, 118, 119, 121, modifié par les décrets du 28 juillet 1893, du 15 janvier 1894, du 4 août 1903 et du 4 août 1905;—Arrêté du 18 janvier 1887, art. 134-144, 150-153, modifié par les arrêtés du 24 janvier 1896, du 31 juillet 1897, du 9 décembre 1901, du 10 mai 1904, du 4 août et du 23 décembre 1905;—Circulaires du 29 août 1893 et du 1er octobre 1895.

Des dispenses d'âge peuvent être accordées, pourvu qu'elles ne dépassent pas une durée d'un an.

La dispense d'âge de moins de six mois est accordée par l'inspecteur d'académie; la dispense d'âge de six mois à un an est accordée par le recteur, après avis de l'inspecteur d'académie.(1) Toute dispense accordée en vue de la première session est valable, sans nouvelle formalité, pour la seconde.

Les candidats qui remplissent la condition d'âge ci-dessus indiquée peuvent se faire inscrire pour subir dans la même session les épreuves du *Brevet élémentaire* et les épreuves du *Brevet supérieur*; dans ce cas, ils déposent avant l'examen le certificat constatant qu'ils ont été jugés aptes à recevoir le *Brevet élémentaire*.

II.—COMMISSIONS D'EXAMEN

Les commissions d'examen pour le Brevet supérieur comprennent obligatoirement un inspecteur de l'enseignement primaire, le directeur ou la directrice de l'école normale, deux professeurs d'école normale ou d'école primaire supérieure, un de l'ordre des lettres et un de l'ordre des sciences, un instituteur public pourvu du brevet supérieur ou une institutrice publique pourvue du même brevet.

Les autres membres sont choisis parmi les fonctionnaires ou les anciens fonctionnaires de l'enseignement public, supérieur, secondaire ou primaire.

Lorsque le nombre des candidats inscrits exige la formation de plusieurs jurys, chacun de ces jurys est composé d'au moins six membres; il doit comprendre au moins trois fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de l'enseignement primaire public, choisis dans les catégories et suivant les conditions déterminées au paragraphe 1 ci-dessus.

Les Commissions ne peuvent délibérer régulièrement sur l'admissibilité ou l'admission définitive des candidats qu'autant que les deux tiers des membres sont présents. Chacune des épreuves est obligatoirement corrigée par deux examinateurs au moins. L'examen oral a lieu devant deux membres au moins.

Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

La Commission réunie prononce l'admissibilité aux autres épreuves. Elle dresse *par ordre alphabétique* la liste des candidats admissibles. La liste des candidats définitivement admis est également dressée *par ordre alphabétique*.

Il est tenu compte, à l'examen du *Brevet supérieur*, des notes obtenues par chaque candidat pendant ses deux dernières années d'études. Ces notes, attestées au moyen d'un *Livret de scolarité* délivré par le directeur de l'établissement ou le professeur du candidat, sont remises à l'inscription académique au moment de l'inscription et jointes au dossier du candidat.

Deux examinateurs spéciaux peuvent être adjoints à la Commission pour les épreuves d'agriculture, de langues vivantes, de dessin, de chant, de couture et de gymnastique; ils prennent part aux travaux de la Commission avec voix délibérative pour les épreuves seulement en vue desquelles ils ont été désignés.(2)

Dans le mois qui suit la clôture de la session, le procès-verbal des opérations de la Commission, signé par le président et le secrétaire, est envoyé au Recteur.

(1) Toutes les demandes de dispense d'âge doivent être adressées aux inspecteurs d'académie.

(2) Même privilège au Brevet élémentaire.

III.—SESSIONS D'EXAMEN

Les commissions d'examen pour le Brevet supérieur tiennent deux sessions ordinaires par an.

Ces sessions réglementaires ont lieu *chaque année et dans chaque département*, l'une au mois de *juillet*, l'autre au mois d'*octobre*.

Des sessions extraordinaires peuvent être autorisées par le ministre soit pour toute la France, soit dans un ou plusieurs départements.

La date précise de chaque session est fixée au moins un mois à l'avance par le ministre(1).

Pour les sessions ordinaires, les compositions commencent le même jour dans tous les départements; elles se poursuivent, dans le même ordre, dans chaque académie.

Les sujets de composition sont les mêmes pour tous les départements d'une académie. Les sujets des compositions écrites sont choisis par le recteur en comité des inspecteurs d'académie du ressort. Ils sont enfermés sous pli cacheté. Le pli est ouvert par le président de la commission en présence des candidats.

Les compositions doivent porter en tête et sous pli fermé les noms et prénoms des candidats. Ce pli n'est ouvert qu'après l'achèvement de la correction des copies et l'inscription des notes données pour chacune d'elles.

Le candidat refusé à une session peut toujours se présenter à la première session, ordinaire ou extraordinaire, qui suit.

Tout candidat doit se faire inscrire au bureau de l'inspecteur d'académie quinze jours au moins avant la date fixée pour l'examen, et déposer une demande d'inscription (sur papier timbré), un extrait de son acte de naissance, son diplôme du brevet élémentaire.

Des mesures sérieuses sont ordonnées pour assurer la bonne surveillance des examens.

Les candidats sont réunis, soit ensemble, soit par séries, sous la surveillance de membres de la commission désignés par le président.

L'examen écrit n'est pas public. L'examen oral est public pour les épreuves des aspirants. Les dames sont seules admises pour les épreuves orales des aspirantes.

IV.—ÉPREUVES DES EXAMENS

L'examen du Brevet supérieur comprend deux séries d'épreuves. Toutes les épreuves, soit écrites, soit orales, doivent être subies dans une même session.

Les unes et les autres portent sur les matières d'enseignement de la première et de la seconde année des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices(2).

Les aspirants et aspirantes qui échouent aux épreuves de la deuxième série conservent, à la session suivante, le bénéfice de l'admissibilité(3).

A.—Épreuves de la première série

Les épreuves de la première série sont:

- 1° Une composition écrite sur un sujet de littérature(4) ou de morale. (Durée: 3 heures);
- 2° Une composition écrite comprenant: (a) pour les *aspirants*, un problème d'Arithmétique ou de Géométrie appliquée aux opérations pratiques, et une question théorique; pour les *aspi-*

(1) Pour le département de la Seine, la Corse et l'Algérie, le nombre des sessions et la date des examens sont l'objet d'arrêtés spéciaux.

(2) Voir ces deux programmes dans le *Plan d'études des Ecoles normales primaires*, publié par la librairie Delalain, Paris.

(3) Par décision ministérielle, les candidats au brevet supérieur qui, ayant échoué à l'oral à une session, conservent le bénéfice de l'admissibilité pour la session suivante, doivent, pour subir les épreuves orales, faire une demande d'inscription sur timbre et verser à nouveau le droit d'examen de 20 fr., prévu à l'article 3 de la loi de finances du 26 février 1887.

(4) "La composition française ne doit pas nécessairement consister en une dissertation littéraire ou morale. Elle pourra revêtir aussi bien la forme d'une lettre, d'une narration, d'une analyse de lecture, d'un récit de voyage, etc." (*Circulaire du 1er octobre 1895*.)

randes, un problème et une question théorique d'arithmétique; —b) pour les aspirants et les aspirantes, une question sur les Sciences physiques et naturelles avec leurs applications les plus usuelles à l'hygiène, à l'industrie, à l'agriculture. (Durée: 4 heures);

3° Une épreuve consistant en réponses écrites, dans la langue étrangère choisie par le candidat, à des questions écrites posées dans la même langue. L'usage d'un dictionnaire en langue étrangère est seul autorisé.

La durée de cette épreuve est de 2 heures.

Chacune de ces épreuves est cotée de 0 à 20.

Nul candidat n'est déclaré *admissible* s'il n'a obtenu 30 points au minimum, dont 20 pour les épreuves de français et de sciences réunies.

B.—Epreuves de la deuxième série

Les épreuves de la deuxième série comprennent:

1° Interrogations sur la Psychologie, la Morale et leurs applications à l'éducation;

2° l'Histoire de France et, à partir de 1492, ses rapports avec l'histoire générale; les interrogations sont limitées aux faits essentiels;

3° la Géographie de la France, avec tracé au tableau noir, et notions sommaires de géographie générale;

4° l'Arithmétique avec exercices de calcul mental et, pour les aspirants seulement, l'Algèbre et la Géométrie;

5° la Physique, la Chimie, l'Histoire naturelle et leurs applications;

6° Lecture expliquée, après un quart d'heure de préparation, d'un texte français pris sur une liste d'auteurs qui sera dressée tous les trois ans par le Ministre et publiée une année à l'avance. Il sera tenu compte de l'expression dans la lecture et des connaissances littéraires propres à faciliter l'intelligence du texte. La lecture sera suivie d'une interrogation de grammaire;

7° Lecture à haute voix et traduction rapide d'un texte facile en langue étrangère, après un quart d'heure de préparation; conversation d'un genre très simple en langue étrangère sur le texte lu;

8° Epreuves graphiques de dessin;

a. dessin à vue ou composition décorative;

b. croquis coté.

(Durée totale des épreuves a et b: 4 heures.)

Chacune de ces épreuves est notée de 0 à 10. Ces deux notes sont additionnées(1). Ces épreuves sont composées de deux parties: 1° un dessin à vue ou une composition décorative; 2° un croquis coté.

9° Composition de Musique: Dictée musicale suivie de questions théoriques très simples sur le texte dicté. (Durée: 20 minutes au maximum.)

La commission prend connaissance du Livret de scolarité du candidat et en tient compte pour prononcer l'admissibilité ou l'admission.

JUGEMENTS DES EPREUVES

Chacune des épreuves de la 1ère série est cotée de 0 à 20. Nul candidat n'est déclaré admissible s'il n'a obtenu 30 points au minimum, dont 20 pour les épreuves de français et de sciences réunies.

Chaque épreuve de la 2e série est cotée de 0 à 20; l'épreuve de lecture expliquée est affectée du coefficient 2.

Il suffit que, pour l'ensemble des épreuves de la 2e série, chaque aspirant obtienne un total de 100 points.

(1) Les dispositions ci-dessus relatives au dessin sont conformes au nouveau programme; elles ne seront applicables qu'à partir de 1911.

La note 0 pour l'une quelconque des épreuves est éliminatoire.

Peuvent être éliminés à la première série, après délibération spéciale du jury, les candidats qui ont obtenu, pour l'une des trois épreuves, une note inférieure à 5.

Les examens du Brevet supérieur sont donc très sérieux. Les épreuves données aux candidats demandent de vastes et solides connaissances sur les nombreuses spécialités exigées(1).

C.-J. MAGNAN.

Dans quelle mesure l'enseignement du catéchisme à l'école contribue-t-il au développement intégral de l'enfant

CONFERENCE DONNEE DEVANT L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL (25 mai 1912)

Par M. l'abbé J.-G.-O. Fleury, Ptre (suite)

La formation du caractère des enfants est la partie la plus délicate, la plus difficile de la tâche de l'instituteur, de l'œuvre de l'éducation.

Le tempérament physiologique se modifie par l'alimentation, les conditions hygiéniques, et aussi par le genre d'occupation, les influences de climat et même de milieu social, de milieu moral.

Le caractère qui n'est autre chose que le tempérament moral, peut non seulement se modifier, mais se créer, se former par l'éducation, par l'exemple, l'habitude, une culture intellectuelle bien ordonnée, l'intensité de la vie sociale.

La principale manifestation du caractère, c'est la volonté, la fermeté. Ainsi, on dit d'un homme qui manque de volonté et d'énergie que c'est un homme sans caractère. Mais on ne loue par un enfant d'être volontaire, parce que son impulsion est une force aveugle plus nuisible qu'utile à son avancement moral.

Il ne faut pas confondre la volonté, force consciente, réglée, avec l'impulsion irréfléchie. Un enfant qui s'entête ne manifeste pas sa volonté mais une résistance qui souvent témoigne de plus de faiblesse que de force. Un mauvais élève désobéit parce que l'effort demandé dépasse son énergie, ou bien qu'il n'a pas assez de force pour s'arracher à l'entraînement du plaisir présent; la désobéissance est donc une faiblesse. L'élève obéissant dépense beaucoup d'énergie et de volonté pour se plier à la volonté de ses supérieurs, c'est une gymnastique de la volonté, il apprend à vouloir en obéissant.

Vous demandez aux enfants de faire quelque chose: tous ils désirent réussir, être distingués, applaudis, récompensés. Ceux qui font leur

(1) A la page 114 et suivantes de mon *Rapport*, on peut lire plusieurs épreuves auxquelles les aspirants au brevet supérieur ont été soumis à Paris, en 1909.

tâche, qui se distinguent, qui obéissent, ce ne sont pas les faibles, et ce ne sont pas les forts non plus qui s'arrêtent à moitié chemin, qui ne se mettent pas en route, qui désobéissent.

Il n'est guère d'hommes qui, à leurs heures, n'aient fait des rêves brillants. Quand ils sortent de leurs rêves, les forts regardent la réalité en face, entreprennent et soutiennent la lutte avec courage, les faibles n'entr'ouvrent les yeux sur la réalité que pour se plaindre, se lamenter de leur malchance, et n'essaient même pas les moyens qui pourraient leur rendre la fortune favorable. Ils sont sourds à la voix de la raison et résistent par inertie. Dans ce cas, l'inertie n'est pas une force, c'est une déplorable faiblesse, et la volonté au service de l'inertie n'est pas respectable.

Mais l'inertie n'est pas toujours un fait volontaire, c'est quelquefois une disposition malade de tempérament. Les enfants lymphatiques redoutent l'effort, parce que pour eux la fatigue vient promptement, et ils ne goûtent guère le plaisir qui les fatigue. Ils ne sont pas portés à la résistance, parce que la résistance exige un effort qui les épuise; ils désobéissent par manque d'énergie.

Il n'y a pas à engager avec les enfants de ce tempérament une lutte de volonté, mais à les soigner comme malades, à leur faire faire des exercices physiques gradués, de la gymnastique. Avec la force physique grandiront la force de la volonté et la responsabilité morale.

Les enfants d'un tempérament sanguin ont plus de vie: ils sont légers, inconstants, souvent oublieux de leurs promesses et de leurs devoirs. Ardents et volontaires, mais d'une ardeur qui passe vite et change facilement d'objet, leur volonté n'a que les apparences de la force, elle manque de durée. Il ne faut pas violenter ces enfants dans leur premier mouvement, mais savoir attendre le calme qui succèdera à l'excitation. Il faudra alors leur faire remarquer comme ils sont à plaindre: incapables de rester maîtres d'eux-mêmes pour conserver leur dignité, ils vont devenir un objet de pitié ou de mépris pour les autres, tandis qu'ils n'ont qu'à vouloir pour être fermes. Ces natures, généreuses au fond, demandent de l'instituteur une constante vigilance, des observations qui mettent l'amour propre en jeu, des témoignages de confiance et d'estime.

Les enfants d'un tempérament nerveux sont irritables, faciles à décourager et souvent irrésolus, mais ils ont le travail intellectuel facile et ils sentent vivement. Il faut parler à leur cœur et à leur raison, il faut savoir les prémunir contre leur indécision naturelle, et les ménager dans leur susceptibilité. On n'est pas indécis parce qu'on ne réfléchit pas, non, on n'est pas indécis par irréflexion, mais par excès d'examen des conséquences possibles de ses déterminations. On voit des inconvénients dans tous les partis à prendre et l'on n'en prend aucun; à l'extrémité, souvent l'on prendra le plus mauvais. Quand il aurait pris le meilleur

parti, l'indécis regretterait sa détermination, parce qu'il se dira toujours que le parti contraire aurait pu être encore plus avantageux.

Il faut se garder d'encourager cet excès chez les enfants, car la circonspection poussée trop loin est de la pusillanimité, une faiblesse de caractère.

La vie au grand air, le travail, l'activité physique, et surtout le calme moral peuvent entraver ces excès nerveux. Il peut paraître singulier que l'on demande de l'activité physique à des tempéraments sans force ou que la fatigue un peu prolongée accable, et pourtant rien de plus raisonnable; une dépense modérée de force, un travail physique gradué fortifié au lieu d'affaiblir, c'est la trop grande économie d'action qui ruine l'activité.

Notre enseignement intensif, l'ampleur de nos programmes, déséquilibrent les tempéraments, affaiblissent le système musculaire et donnent au système nerveux une prépondérance troublante.

Épargner tout effort aux enfants ou les surmener affaiblissent également leur caractère. Mesurons-leur l'effort, mesurons-leur la peine, mais ne supprimons ni la peine ni l'effort. "Les caractères ne se trempent pas dans un milieu trop tendre, trop indulgent, pas plus que les lames d'acier dans de l'eau tiède".

Les tempéraments bilieux sont ceux que la nature a le plus vigoureusement trempés. L'énergie et la persévérance, voilà ce qui distingue ordinairement les personnes à tempérament bilieux. Il n'y a pas à les pousser en avant, elles s'y portent trop naturellement; mais en les modérant et contenant, il ne faut pas les révolter par d'incessantes contrariétés. (*A suivre*)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

CHAPITRE III

MUNICIPALITES ET COMMISSIONS SCOLAIRES—ÉCOLES PUBLIQUES

I

Municipalités et commissions scolaires.

Depuis 1846, la province de Québec est divisée, pour les fins de l'instruction primaire, en circonscriptions territoriales qui portent le nom de "municipalités scolaires".

Chacune est régie par cinq membres que l'on nomme "commissaires d'écoles".

Les contribuables qui ne professent pas la croyance religieuse de la majorité des habitants de la municipalité où ils résident ont droit d'avoir une commission scolaire à part, composée de trois membres choisis parmi leurs coreligionnaires appelés "syndics d'écoles".

Les commissaires et les syndics d'écoles sont élus par les contribuables pour trois ans. Ils, sont tenus d'occuper cette charge.

Les commissaires doivent, entre autres choses, imposer et percevoir les taxes scolaires, bâtir des écoles, les meubler et les pourvoir de tout ce qui est nécessaire à l'enseignement, engager les instituteurs et institutrices. Bref, ils sont tenus de faire tous les règlements propres à assurer la bonne gouverne de chaque école.

Les contribuables qui se croient lésés par les décisions des commissaires peuvent en appeler aux tribunaux judiciaires.

Commissaires et syndics d'écoles: ce dualisme est le corollaire des religions et des nationalités qui vivent côte à côte dans la province de Québec. L'Etat protège également le Français et l'Anglais et, partant, leurs croyances religieuses. Il n'exige pas qu'une école appartienne à une église plutôt qu'à une autre. Liberté pleine et entière sous ce rapport et, de là, harmonie parfaite dans la population. Ces deux corps de commissaires et de syndics d'écoles sont les mandataires des contribuables qui les nomment; ils administrent, suivant la loi, chacun pour ceux qu'ils représentent: donc, par de conflit possible de religions ni de nationalités.

II

Écoles publiques.

Sont tenus de fréquenter l'école tous les enfants de 7 à 14 ans.

Les seules peines encourues pour le défaut d'assister sont le paiement des contributions imposées, l'écolage compris.

Le défaut de paiement des contributions ne permet pas d'interdire à l'enfant l'entrée de l'école. Le seul recours des commissaires, c'est de percevoir les taxes scolaires suivant les modes prévus par la loi.

Les écoles sont ouvertes du premier lundi de septembre au 1er juillet.

La plupart des écoles, les élémentaires surtout, sont mixtes et dans un grand nombre l'on y enseigne le français et l'anglais.

Les maisons d'école ne peuvent être construites avant que le plan n'en ait été approuvé par le surintendant, et ne peuvent être ouvertes, avant d'avoir été acceptées par l'inspecteur.

Les règles de l'hygiène doivent être observées et le mobilier scolaire approprié à la taille des élèves.

Ces maisons sont situées sur des emplacements n'ayant pas moins de un demi acre de superficie, et à au moins trente pieds du chemin public.

CHAPITRE IV

INSPECTEURS D'ÉCOLES—INSTITUTEURS

I

Inspecteurs d'écoles.

L'administration des écoles publiques est contrôlée par des inspecteurs d'écoles, qui reçoivent leurs instructions du Surintendant.

Ces fonctionnaires sont nommés par le gouvernement, après examen. Ils doivent être âgés de 25 ans au moins, être porteurs d'un diplôme d'école primaire supérieure; il leur faut encore avoir enseigné durant cinq ans et ne pas avoir quitté l'enseignement depuis plus de cinq ans.

Ils visitent les écoles deux fois l'an, et depuis 1910, il leur faut, à la première visite, donner aux instituteurs ou institutrices une conférence pédagogique, afin de leur rappeler leurs devoirs et de signaler les défauts constatés au cours de leur inspection.

Parmi leurs multiples et importants devoirs, mentionnons encore de signaler au Surintendant ceux ou celles qui se sont le plus distingués dans l'enseignement, de distribuer des livres de récompense aux élèves les plus méritants. Bref, s'assurer de l'observance de la loi et des règlements scolaires.

Il y a 49 inspecteurs primaires; 39 pour les écoles catholiques et 10 pour les écoles protestantes. Plus, deux inspecteurs généraux, et un inspecteur des écoles primaires supérieures protestantes. Dans le budget de 1912-13, \$75,000 ont été affectées à l'inspection des écoles.

II

Instituteurs et institutrices.

Toute personne, pour enseigner dans une école publique sous l'administration de commissaires ou de syndicats d'écoles, doit avoir obtenu un brevet de capacité conféré par une école normale ou un bureau d'examineurs. Cependant les ministres du culte et les membres d'une corporation religieuse de l'un ou de l'autre sexe instituée pour les fins de l'enseignement sont exempts de cette obligation.

Le Surintendant peut, sur certaines recommandations, autoriser à enseigner sans diplôme.

Les bureaux d'examineurs régionaux, ont été remplacés, pour chacune des deux croyances religieuses, par une commission d'examineurs unique. Les diplômes octroyés par ce bureau peuvent être révoqués après enquête, pour inconduite, immoralité ou manquements graves aux devoirs professionnels.

En 1896, on obvia partiellement à l'insuffisance des salaires, en octroyant, sur recommandation de l'inspecteur, aux fonctionnaires de l'enseignement qui se distinguent le plus par le zèle et leur intelligence, des gratifications ou primes qui s'élèvent à \$20.00. Ces primes atteignent un sur huit du nombre total.

On y ajouta, en 1905, des primes de \$15, \$20 ou \$25 aux instituteurs ou institutrices qui enseignent depuis 10, 15 ou 20 ans.

Le montant payé à cette fin, en 1910-11, a été de \$44,335.50, réparti entre 1,459 instituteurs.

Toutes modestes qu'elles soient, ces primes ont déjà produit des résultats très appréciables.

Après vingt années de service, si le mauvais état de sa santé le rend inapte à remplir ses devoirs, ou dès qu'il a atteint l'âge de cinquante-six ans, tout fonctionnaire de l'enseignement primaire a droit à une pension de retraite. Cette pension, qui est payée sur un fonds provenant d'une retenue faite sur le traitement de chaque membre du corps enseignant et d'une allocation accordée par le gouvernement, est basée sur le nombre d'années d'enseignement. Les veuves des instituteurs ont droit à la moitié de la pension de leurs maris, quand ceux-ci ont versé au fonds de pension, en outre de la retenue faite sur leur traitement, une somme égale à la moitié de cette retenue.

Depuis 1911, le minimum de la pension d'une institutrice a été fixé à \$75, et à sa session de 1912, la Législature a décrété que les pensions des hommes pensionnaires, inférieures à trois cents piastres, soient augmentées de 50 p. c., pourvu qu'elles n'excèdent pas \$300.

Pour l'exercice de l'année scolaire 1910-1911, une somme de \$71,037 a été affectée au paiement des pensions auxquelles ont participé 708 anciens fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Sur ce montant de \$71,037, la contribution du gouvernement a été de \$32,155.

Dans chaque district d'inspection, il est accordé cinq primes variant de \$30 à \$60, aux municipalités qui font le plus d'efforts pour promouvoir l'instruction. Établies en 1905, elles provoquent une émulation notable jusqu'à date: 1,042 municipalités en ont bénéficié et \$45,065 ont été distribués de ce chef.

Afin d'inciter les commissions scolaires à payer des salaires plus élevés, un nouveau crédit fut établi en 1908, pour être distribué aux municipalités payant un traitement minimum de \$100.

En 1912, on ajoute un autre montant considérable pour les municipalités payant \$125 ou \$150. Seules, les municipalités rurales bénéficient de ces primes.

Pour l'exercice de 1912-13, \$225,000 sont attribuées pour ces primes.

(à suivre)

G.-E. MARQUIS,

Inspecteur d'écoles.

PEDAGOGIE MORALE

II

FORMATION DE L'ENFANT A LA VIE SOCIALE

(CONFERENCE DONNEE PAR LE R. P. VALENTIN, DEVANT LES INSTITUTRICES CATHOLIQUES DE MONTREAL, LE 17 MAI 1912)

Hélas comme son ampleur me dépasse!

La vie sociale, pour commencer par une définition, c'est l'ensemble des rapports qui unissent, et qui malheureusement aussi divisent les hommes, en face du grave et inévitable problème de l'existence.

Il faut vivre, et vivre en société, car l'homme n'est pas fait pour vivre seul.

De là découle immédiatement pour l'homme la multitude de ses devoirs à l'égard de son semblable, devoir corrélatif, il est vrai, à des droits, et dont la force obligatoire s'étend de la plus stricte justice à la plus prévenante charité.

En face de ces droits et de ces devoirs, deux attitudes seulement sont possibles:

La lutte ou l'union: se combattre les uns les autres, ou s'aider les uns les autres.

La première attitude qui est celle de la bête sauvage, est aussi celle de l'orgueilleux et égoïste individualiste qui ne reconnaît ni à Dieu, ni à aucun maître, le droit de lui imposer le sacrifice de ses intérêts personnels, au profit de qui que ce soit.

Son moyen d'action, qui est la concurrence sans frein, isole, démoralise, corrompt, stérilise et détruit. Elle ne favorise que les forts; les faibles, elle les opprime, les exploite, les écrase. Et s'il faut lui accorder qu'elle excite puissamment l'activité humaine, qu'elle développe fortement les individualités, il faut reconnaître aussi que son héros édifie son œuvre sur des ruines.

Poussé à sa dernière conséquence, l'individualisme est moins un principe de vie sociale que la destruction de toute vie sociale. Bien peu vont jusque là. Nous voyons cependant, dans les maux qui dévorent la société actuelle, le résultat fatal de ce système; encore faut-il remarquer que sa néfaste influence reste en partie paralysée par un fonds encore très vivace d'esprit chrétien.

La seconde attitude, plus digne de lui, que prend l'homme en face du problème vital, c'est l'union, l'association, ou pour prendre tout de suite le terme, un peu barbare, employé par les sociologues: le corporatisme. Où l'individualisme divise, le corporatisme unit et coordonne; son moyen d'action est l'association, son principe, la charité.

Tandis que l'individualisme complet exige la destruction de la famille, le corporatisme d'accord avec les lois de la nature et de la raison, considère la famille comme la cellule initiale, primordiale, de toute société. A l'image de la communauté naturelle qu'est la famille, il constitue la famille artificielle qui s'appellera communauté; par le groupement des communautés, il formera la cité; par le groupement des cités, l'état; par le groupement des états, la société humaine; et ce rapprochement des hommes produit la civilisation. Bien plus, sous le souffle de l'Esprit de Dieu, le corporatisme a formé la société surnaturelle, l'Eglise, la chrétienté, le groupement des familles, des paroisses, des diocèses.

Et si notre état social n'a pas encore été conduit à la ruine totale par l'individualisme, c'est que le principe d'association le soutient encore, mais vienne l'heure, et elle approche, où le groupement initial de la société, c'est-à-dire la famille déjà entamée par le divorce et la stérilité volontaire, aura fait place à l'union libre, la société sombrera dans le nihilisme et la barbarie.

Pardonnez-moi cette incursion peut-être déconcertante pour plusieurs sur le domaine de la sociologie; elle m'a semblé absolument nécessaire pour bien déterminer les points sur lesquels doit porter votre action formatrice.

Vous me permettez même d'avancer un peu plus avant dans le sujet, et après vous avoir exposé les deux modes de solution du problème vital, le mode individualiste et le mode corporatiste, de vous montrer quel genre d'association est le meilleur. Il s'agit donc de faire vivre

ensemble tous les hommes, de les faire vivre tous sans sacrifier aux autres, même le moindre d'entre eux, enfin de les faire vivre heureux et en paix. Ce triple problème progressif résume la question sociale tout entière, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, et il en montre bien la complexité.

Premièrement, le principe individualiste se montre incapable de résoudre même la première partie du problème qui est de faire vivre tous les hommes. La concurrence brutale ne favorisant que les plus forts, seuls les plus forts pourront vivre: les autres ou végèteront ou seront forcés de disparaître.

Le corporatisme résoudra la première et la seconde partie du problème; les hommes vivront tous, aucun d'eux ne sera sacrifié aux autres; mais si ce corporatisme n'est passoutenu par l'idée chrétienne, ne viendra-t-il pas échouer devant la troisième partie du problème: Faire vivre les hommes heureux et en paix?.....

Le corporatisme matérialiste est une solution incomplète. Il pourrait à la rigueur assurer la vie matérielle de tous, mais à quel prix? Ne sera-t-ce pas au prix du bonheur et de la paix sociale? Ceux qui seront dépouillés du fruit légitime de leur travail le supporteront-ils sans haine? et pourra-t-il demeurer un peu de bonheur quand seront taris toute activité individuelle, tout désir généreux et tout effort?

Le christianisme seul peut arriver à une solution complète et triomphante de ce triple et difficile problème, parce qu'il résoud de prime abord sa troisième donnée par son principe de charité: seul il peut assurer à tous la paix et par suite du pain.

En effet la charité, l'amour mutuel est le germe fécond de la sociabilité et de la solidarité et par conséquent le lien même de toute association..... or l'association, est-il rien de plus capable qu'elle de triompher de tout: le vieux proverbe a beau être banal, il reste vrai, et il n'est vrai que parce qu'il est banal: L'union fait la force.

L'association chrétienne est donc la solution efficace de la question sociale, aussi bien que le remède à tous les maux que le système d'individualisme à outrance a déchaînés sur notre société.

C'est là que j'en voulais venir et j'ai fini avec cette métaphysique. J'aurais pu procéder autrement, vous faire un tableau chargé et sombre de la société moderne, vous décrire les maux, trop connus, hélas! de la mansarde et de l'usine et de l'atelier et du magasin..... et même de la maison d'école..... et vous présenter ensuite ma panacée..... Vous aurais-je émuës? Je ne me fie guère à mon habileté à émuvoir, mais vous aurais-je convaincues? Du moins maintenant j'y ai fait effort. J'ajouterai d'un mot que l'histoire atteste ceci: A toutes les époques où le christianisme triomphant a fait prévaloir le principe d'association sur le principe d'individualisme, la question sociale s'est trouvée résolue d'une façon aussi satisfaisante que le comportait l'état de choses contemporain.

Au contraire, aux époques où l'égoïsme humain redevenu prépondérant, fait triompher l'individualisme, la question sociale ressuscite avec plus d'âpreté que jamais. Et c'est logique: tandis que l'individualisme tend à exagérer et à exaspérer les inégalités naturelles qui forcément existent et existeront toujours entre les hommes, la charité a pour effet de les diminuer, de les fonder dans un ensemble harmonieux, où de leur plein gré, les hommes se mettent tous au même niveau, abolissant les différences de condition dans un mutuel sentiment de leur fraternité, la charité rend les hommes égaux parce qu'elle les rend frères.

Il est temps de dégager de ces principes, que naturellement je ne vous oblige pas à présenter sous cette forme à vos élèves, quelques conclusions pratiques qu'il faudra leur inculquer sans vous lasser.

Premièrement mettez en garde vos élèves contre les utopies criminelles du socialisme. La femme reste l'assise de la société, parce qu'elle est le centre de la famille, l'ange du foyer, la pourvoyeuse des berceaux..... *Gagner la femme*, c'est le mot d'ordre. Il y a encore peu de militantes du socialisme, il y a déjà beaucoup de victimes des fallacieuses promesses du pain sans travail et du bonheur sans fin..... Il faut non seulement que la jeune fille soit rendue capable de résister à la séduction, mais de l'ancêtre par la réponse du bon sens et du sens chrétien.

Dites-leur ensuite qu'il serait non moins chimérique d'espérer, même pour un avenir lointain, l'apparition sur la terre d'un état social absolument imbu de l'idéal chrétien.

Notre-Seigneur et son apôtre St-Paul nous apprennent qu'il y aura toujours sur la terre des scandales et des hérésies, par conséquent des rebelles en révolte contre la morale évangélique. De plus il y aura toujours des *pauvres parmi nous*. . . . Et tout cela est la conséquence inévitable de l'état d'épreuve où nous vivons ici-bas.

Mais dites-leur aussi qu'elles peuvent lutter avec avantage contre la tyrannie d'un individualisme sans conscience par l'association chrétienne.

Là est le point capital de la formation sociale de la jeune fille.

À la rigueur le jeune homme isolé peut réussir, l'homme est taillé pour la lutte, la femme si merveilleusement façonnée pour la résistance, n'a point de facultés d'attaque. Seule elle succombera.

Dites donc et redites à vos élèves, que leur salut et leur bonheur, le pain du corps et le pain du cœur, leur sera assuré par l'association, par l'union, par la mutualité et la Fédération. Si vous ne les croyez pas aptes à comprendre la raison théorique du fait, du moins faites-leur toucher du doigt, sa portée pratique. Montrez-leur l'association professionnelle comme un levier d'autant plus puissant qu'il sera plus compact, et si je puis dire, plus nombreux, et capable de soulever le poids d'injustice et d'exploitation qui écrase le travail féminin; comme un moyen de parvenir à la sécurité dans l'insécurité toujours plus grande des jours du chômage, de maladie et des années de vieillesse et d'inaction; comme un mode efficace et peu onéreux de pourvoir au développement des œuvres d'éducation et de culture professionnelle, de patronage, de placement, d'assistance et de prévoyance.

Montrez l'association professionnelle aux pauvres, parce qu'elles en ont besoin, comme une ressource favorable. Montrez-la aux riches comme un emploi de leurs loisirs et comme un accomplissement de la loi du travail qui pèse sur elles, comme sur tous, et un devoir de leur richesse bien plus fécond, bien plus sûr, bien plus discret et bien plus honorable que l'aumône qui, bien souvent, entretient la misère au lieu de la guérir.

À toutes, montrez dans l'association, l'idéale et apaisante fusion des classes que n'opère point l'assistance directe et que produit la marche commune vers un même but.

Mais c'est de l'association chrétienne que je parle, car des associations neutres, des associations d'où Dieu est banni, des associations que ne protège pas contre les attaques de l'enfer et contre elles-mêmes la croix de N.-S. J.-C., il faut leur apprendre à se défier comme d'un compromis plus ou moins avoué avec des principes dont leur foi chrétienne sortirait ébranlée. Soyez vous-mêmes des mutualistes convaincues. Vos conseils alors seront éloquents et persuasifs. Suivez, sur ce point, votre siècle. Débarrassez-vous des vaines frayeurs d'un autre âge. Autrefois la lutte était moins âpre et la vie moins chère; les moyens d'autrefois ne peuvent plus suffire aux besoins d'aujourd'hui.

Dans toutes les branches de l'activité humaine l'organisation professionnelle s'affermir, se précise, la culture empirique et routinière a fait place dans tous les arts et dans tous les métiers, à une formation technique et rationnelle. Personne ne songe à le regretter. Que vos élèves soient par vous habitués à chercher dans une éducation professionnelle intelligente les ressources qui devront soutenir leur existence; c'est bien.

Mais puisque ce fait est acquis, que la nécessité de l'union professionnelle, du syndicalisme, de la mutualité, de la Fédération deviennent aussi l'objet d'un entraînement progressif, le thème de formation d'une mentalité qui aura les plus heureux résultats pour le bonheur matériel et moral des enfants dont l'avenir est entre vos mains.

L'avenir de vos élèves! Voilà ce qui doit vous préoccuper par delà le résultat de leurs examens. Voilà le but de vos efforts d'éducatrices, et voilà l'unité latente des deux sujets que j'ai traités devant vous. Leur disparate n'est qu'apparente; former l'enfant à la vie plénière par le développement normal du sentiment religieux, en vue de l'accomplissement intégral de son devoir personnel et social, n'est-ce pas en effet assurer leur avenir et leur bonheur ?

DOCUMENTS OFFICIELS

COMMISSION ADMINISTRATIVE

DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Séance du 7 décembre, 1911.

Présents: L'honorable P. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, président de la commission, M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec, M. J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal, M. H.-M. Cockfield, et Mlle Margaret Clarke, de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants.

Le procès verbal de la session tenue à Montréal le 26 juin, 1911, est lu et approuvé.

Le secrétaire de la commission soumet le rapport suivant:

MM. les membres de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Messieurs,

Le soussigné, secrétaire de votre commission administrative, a l'honneur de vous faire le rapport qui suit:

Les pensionnaires qui ont repris l'enseignement au mois de septembre 1911 sont les suivants, savoir:

Gingras, Céline.....	68 ans.....	\$ 75 00
Amyot, Philomène.....	67 ".....	75 00
Guillemette, Mme Frs.....	62 ".....	75 00
L'Héroult, Nathalie.....	41 ".....	75 00
Ferland, Odélie.....	40 ".....	153 33
Total.....		\$453 33

Les pensionnaires décédés depuis le mois de novembre, 1910, sont:

Campbell, Jane.....	83 ans.....	\$ 322 78
Geffrard, Elzire.....	83 ".....	107 42
Logan, S.-M.....	86 ".....	40 00
Landriau, Mme Ant.....	82 ".....	118 08
Bégin, Désiré.....	78 ".....	465 00
Lemire, Mme Jos.....	80 ".....	70 40
Dagenais, Mme Barth.....	77 ".....	92 13
Lachance, Sévérin-P.....	76 ".....	120 13
Toutant, Mme Ed.....	76 ".....	115 80
Lucier Ludger.....	74 ".....	429 24
Etu, Pierre.....	73 ".....	44 60
Hébert, Zélia.....	71 ".....	75 00
Hamel, Mme Chas.....	70 ".....	75 00
Lapalme, Eulalie.....	69 ".....	96 12
Guilbault, Mme Jules.....	68 ".....	72 12
Larivière, Elise-B.....	66 ".....	162 54
Ringuet, Lazarine.....	65 ".....	87 56
Vaillancourt, Mme L.....	65 ".....	53 19
Normandeau, Célanire.....	62 ".....	190 17

Demers, Mme Olivier.....	.61 ans.....	75 00
Lacroix, Vve A.-D.....	.61 ".....	426 04
Bergeron, Hermeline.....	.62 ".....	27 93
Massé, Euphémie.....	.56 ".....	121 34
Bourgeois, Léonide.....	.52 ".....	82 05
Leduc, Eliza.....	.50 ".....	118 66
Total.....		\$3588 30

J'ai examiné les rapports des inspecteurs d'écoles et les certificats de médecin produits en 1911 et j'ai l'honneur de faire rapport que le tout est en règle et je recommande que les pensions payées l'année dernière soient continuées pour l'année scolaire courante, sauf les restrictions mentionnées. Seize pensionnaires résidant en dehors de la province de Québec, n'ont pas encore produit la déclaration assermentée que nous leur avons demandée.

Soixante-et-cinq pensionnaires n'ont pas reçu la visite des inspecteurs chargés de les visiter.

Deux pensionnaires tentés de produire un certificat de médecin ne l'ont pas fait. Ils ne recevront leur pension que s'ils produisent un certificat satisfaisant.

Les pensionnaires absents de la province devront produire la déclaration qui leur a été demandée avant de recevoir leur pension.

La pension sera servie aux pensionnaires âgés de plus de 56 ans qui n'ont pas été visités par un inspecteur d'écoles, dès que ces pensionnaires réclameront et qu'ils feront ainsi voir qu'ils y ont droit.

La pension ne sera payée aux autres pensionnaires non visités que lorsque nous aurons reçu un rapport favorable de l'inspecteur d'écoles de leur district.

Le tout humblement soumis.

AVILA DE BELLEVAL,

Secrétaire.

Québec, 5 décembre, 1911.

Le rapport est adopté.

Suit l'exposé des cas particuliers soumis à la commission administrative:

1. Mme Auguste Miville, âgée de 42 ans, a produit l'année dernière une demande de pension à l'appui de laquelle elle a fourni un certificat de médecin indiquant qu'elle allait subir un accouchement et ne mentionnant aucune autre maladie. Sa demande a été rejetée. Le médecin a répliqué qu'il avait fait erreur en ne mentionnant pas ses autres maladies et il produit un nouveau certificat attestant que Mme Miville est affectée d'une maladie grave. Mais il appert par ce certificat et par les déclarations de Mme Miville qu'elle s'est mariée un an après avoir quitté l'enseignement et que c'est après son mariage qu'elle a commencé à sentir les atteintes de sa maladie dont son médecin la déclare affectée.

Conséquemment elle est présumée avoir quitté l'enseignement non pas à cause de cette maladie, mais seulement pour contracter mariage et la commission administrative ne croit pas devoir lui accorder sa demande.

2. Mme Octave Côté, âgée de 65 ans, pensionnaire depuis 1908, a continué de tenir une école indépendante, tout en recevant sa pension. Elle a reçu une subvention du gouvernement à même le fonds des écoles supérieures, depuis qu'elle est pensionnaire, et elle prétend avoir droit en même temps et à cette subvention et à sa pension.

La commission décide que la pension ne doit pas lui être servie tant qu'elle recevra la subvention.

3. Mlle Rosa Baker Edwards, institutrice munie d'un diplôme d'école académique, demande à faire compter les années durant lesquelles elle a enseigné exclusivement la gymnastique et à payer la retenue sur le traitement qu'elle a reçu dans les écoles où elle a enseigné cette matière.

La requête est accordée.

4. Mme Vve Alexis Lachambre, âgée présentement de 51 ans, a enseigné pendant 22 ans. En 1909 elle a fait une demande de pension et a produit un certificat de médecin qui fût référé au Dr Cléroux de Montréal. Le rapport de ce dernier ainsi qu'un certificat du Dr Laurent ont été soumis, l'année dernière, à la commission qui a accordé à Mme Lachambre une pension pour une année seulement, 1909-10.

Elle a produit cette année un nouveau certificat de médecin attestant que sa santé n'est pas rétablie et qu'elle est incapable de reprendre l'enseignement et elle demande sa pension.

La commission décide d'accorder la demande de Mme Lachambre.

5. M. Thomas S. Banks, instituteur de Montréal, enseignant dans une école sous le contrôle des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal, désire faire compter le salaire qu'il reçoit de la Société St-Jean-Baptiste et de l'Alliance française pour les cours du soir qu'il donne sous le contrôle de ces deux sociétés.

La commission ne croit pas devoir accorder cette requête, vu l'article 13 de ses règlements.

6. M. l'inspecteur L.-A. Guay a refusé de visiter Dame Joséphine Laroche, pensionnaire, âgée de 53 ans, qui réside dans son district d'inspection, pour les mêmes raisons qu'il a déjà exposées. La commission ne juge pas ces raisons admissibles. Mme Laroche a produit un certificat de médecin satisfaisant.

L'inspecteur devra la visiter et s'il fait un rapport favorable, la pension de Mme Laroche devra être payée.

7. Attendu que l'inspecteur McOuatt, qui visite Mlle Martha Scott, pensionnaire, émet dans son rapport des doutes sur la gravité de la maladie dont elle est affectée, la commission ordonne que le certificat de médecin qu'elle a produit, lui soit retourné pour être complété par son médecin afin d'indiquer les symptômes de cette maladie.

8. M. Cléophas Gendreau a enseigné 19 ans comme religieux chez les Frères des Ecoles chrétiennes.

Il désire payer la retenue sur la valeur de son traitement pour ces années.

Il demande aussi de payer la retenue sur les avantages qu'il a retirés depuis qu'il enseigne sous contrôle et qu'il a négligé de faire évaluer par un inspecteur d'écoles, chaque année.

La commission ne croit pas devoir faire droit à sa requête.

9. M. Ovide Roy a tenu, à Caughnawaga, l'école pour les sauvages, sous le contrôle du gouvernement fédéral. Il demande à payer la retenue sur le salaire annuel qu'il a retiré.

La commission décide de lui permettre de payer la retenue au taux fixé pour une école indépendante.

10. Mlle Marie-Louise Pepin, institutrice, secrétaire de l'Association des institutrices catholiques de la section de Québec, demande:

"Si toute institutrice à sa retraite, a le droit de faire compter pour sa pension, les 35 années durant lesquelles son traitement a été le plus élevé, en vertu de l'amendement adopté à la dernière session de la Législature ou si cet amendement ne doit s'appliquer qu'aux institutrices qui seront mises à la retraite à l'avenir, et dans ce dernier cas elle prie la commission administrative de suggérer un amendement en ce sens que la loi devra s'appliquer aux institutrices déjà à leur retraite."

La commission décide que la loi votée à la dernière session n'a pas d'effet rétroactif et qu'il n'est pas dans ses attributions de suggérer des amendements à la loi qui régit le fonds de pension.

La commission administrative prenant en considération les nouvelles demandes de pension et tous les documents à leur appui, après avoir étudié chaque cas en particulier, règle et ordonne ce qui suit:

1. Les fonctionnaires dont les noms suivent ayant 20 ans d'enseignement et plus, âgés d'au moins 56 ans révolus, ont droit à leur pension et le paiement en est ordonné:

Mme Sifroid Dufour, née Olympe Harvey; Mme Jean Laroche, née Philomène Coulombe; M. P.-C. Gagnon; Mme J.-B. Carbonneau, née Philomène Pâquet; M. Frédéric William Kelley; M. J.-Honoré Rondeau; Mme Narcisse Rivest, née Azeline Richard; Mme Ls-E. Theriau, née Euphémie Ouellet; Mme Nazaire Laberge, née Agnès Boulianne; Mlle Hermine Caron; Mlle Olive Lefebvre; M. P.-J. Ruel; Mme E. Salourin, née Philomène Landriau; M. Frs Liénard;

Mlle Marie-Rachel Hébert; Mme François Guillemette, née Elisabeth Gagné; Mlle Margaret Jane Wilson; Mlle Sarah H. Shanks; Mme Fortunat Loubier, née Philomène Rodrigue; Mlle Cléopée Otis; Mme Ophidie Lévesque, née Fraser; M. J.-Théophilus Anderson; M. J.-S. Tensdale; Mlle Marie-Rosalie Parent; Mme Olivier Cloutier, née Vitaline Bélanger; Mlle Véronique Hudon-Beaulieu; Mlle Margaret-S. Simpson; Mlle Sarah Landry; M. W. Thompson; Mme Philippe Paris, née Eusébie Picard.

2. Les fonctionnaires dont les noms suivent, ayant enseigné pendant au moins 20 ans, ayant établi qu'ils sont incapables d'enseigner à cause de maladie, recevront aussi la pension à laquelle ils ont droit :

Mlle Angéline-Arthémise Dion; Mlle Nathalie Gagné; Mlle Marie-Emélie Bittner; Mlle Joséphine Ouellet; Mme Stanislas L'Aitres, née Georgina Fortier; Mlle Laure Gravel; Mlle Malvina Gingras; Mlle Praxède Fafard; Mme Louis-Joseph Bojsjoli, née Geneviève Delaney; Mme Joseph Beauregard, née Emilie Picard; Mme Edouard Deschênes, née Métaïde Pelletier; Mlle Euphémie Chénard; Mlle Denise Morisset; Mlle Georgine Forest; M. Wilfrid Meloche; Mlle Philomène Bêland; Mlle Arthémise Corriveau; Mlle Ernestine Lecompte.

3. La pension est accordée pour un an aux fonctionnaires dont les noms suivent :

M. Edmond Delorme; Mlle Delphine Taillon; Mlle Virginie Girard; Mlle Adéline Beaudoin; Mlle Lauda Pressée.

4. La pension est accordée aux fonctionnaires dont les noms suivent, mais ne leur sera payée que lorsqu'ils auront atteint l'âge de 56 ans révolus :

Mlle Georgiana Hunter; Mlle Zénaïde Croteau.

5. Les personnes suivantes seront soumises à l'examen d'un médecin que le surintendant leur indiquera et s'il est établi qu'elles sont incapables d'enseigner à cause de maladie, ou sans altérer notablement leur santé, elles recevront leur pension :

Mlle Virginie Verreault; Mlle Joséphine Laliberté; Mme Joseph Plante, née Joséphine Boutin; Mme Chs Prévost, née Joséphine Rouillard; Mlle Marie-Louise Bécotte; Mlle Mathilde Beaubien; Mlle Georgiana Faucher; Mlle Adélie Bouffard; Mlle Florida Boudreault.

6. Les demandes de pension des fonctionnaires dont les noms suivent sont refusées :

Mme J.-B. Fournel, née Mathilde Gravel; Mlle Jane-A. Holyon; Mlle Alice alias Délima Lapierre.

La commission administrative fait ensuite l'examen des demandes de remboursement de retenues produites par les fonctionnaires qui ont enseigné plus de 10 ans et moins de 20 ans, et elle accorde celles faites par les suivants :

Mme J.-B. Caron, née Céleste Martin; M. Chs Price-Green; Mme Pierre Simard, née Elmire Tremblay; Mlle Anna Gauthier; Mlle Agnès Oswald Dudds; Mlle Alvine Dumas; Mme Joseph-Philippe Courtois, née Pauline Dumont; Mlle Lazarine Bétie; Mlle Mary Brown; Mlle Louise-Flore Bellerose; Mme Fortunat Labonté, née Germina Dubeau; Mlle Calixte-Alexina Létourneau; Mlle Lucie Boucher; Mlle Ida-M.-E. Vivian; Mlle Amanda Lacharité; Mlle Rosanna Pion.

La commission exige qu'un autre médecin soit consulté sur l'impossibilité où peut se trouver Mlle Anna Déglise de reprendre l'enseignement.

M. Perrault propose: Que cette commission verrait avec plaisir le gouvernement accéder à la demande de l'Association des instituteurs en ajoutant la somme de \$5,000.00 à la subvention annuelle qu'il paie au fonds de pension afin d'augmenter les pensions des fonctionnaires mâles qui reçoivent une pension inférieure à \$300.00, pourvu toutefois que cette pension ainsi augmentée ne dépasse pas \$300.00.

Cette motion est adoptée, M. Cockfield et Mlle Clarke tout en se déclarant favorables au principe, croyant devoir s'abstenir de voter parcequ'ils n'ont pas reçu des associations qu'ils représentent un mandat spécial à cet effet.

M. Perrault propose que le salaire annuel du secrétaire de cette commission soit fixé à la somme de \$450.00.

Et la commission s'ajourne.

AVILA DE BELLEVAL,

Secrétaire.

Ecoles normales catholiques de la province de Québec

LISTE DES DIPLOMES ACCORDES EN 1912 (suite)

ECOLE NORMALE DE RIMOUSKI

COURS MODELE.—*Avec grande distinction:* Mlles Yvonne Voyer, Hedwidge Voyer, Antoinette Dubé.

Avec distinction: Mlles Hermentine Gagnon, Lydia Harvey, Blanche Côté, Eugénie Champoux, Nonorat Laforest, Laura Tremblay, Anne-Marie Joubert, Thérèse Richard, Martha Loisel, Béatrice Parisé.

D'une manière satisfaisante: Cécile Dionne, Eugénie Côté.

COURS ELEMENTAIRE.—*Avec grande distinction:* Joséphine Bernard.

Avec distinction: Bernadette Bourgoing, Berthe Mercier, Maria Bellavance, Marie-Rose Gendreau, Aurore Beaulieu, Elizabeth Banville, Elmire Beaulieu, Eugénie Bourgeois, Maria Dagneau, Maria-Anna Bouchard, Annette Morissette, Hermine Michaud, Philomène Lévesque, Marie-Louise Desrosiers, Adéline Cloutier, Marie Castonguay, Marie-Anne Roy.

Certificats d'études permettant de monter aux cours suivants:

COURS ACADEMIQUE.—*Avec distinction:* Marie-Anna Ouellet.

COURS MODELE.—*Avec grande distinction:* Alice Duval, Blanche Roy.

Avec distinction: Mlles Hilda Bellavance, Alma Forest, Alice St-Pierre.

D'une manière satisfaisante: Laura Berubé, Rose Lepage, Blanche Hudon, Jeanne Bouchard.
2^eme degré du cours élémentaire: Mlles Jeanne Bellavance, Marie-Rose Côté, Rose-Anne Beaulieu, Adèle Lavoie, Berthe Morissette, Emma Samuel, Marie-Luce Dionne, Imelda Côté, Eva Moreau.

Bureau central des examinateurs catholiques de Québec

SESSION DE JUIN 1912

DIPLOMES MODELES

MONTREAL

Modèle français.—*Grande distinction.*—Lamarche, Hélène.

Modèle français.—*Distinction.*—Hurtubise, Marguerite-Marie; Lalonde, Hélène; Létourneau, Adrienne-Aug.; Dion, Marie-Lse-Anna; Beaulieu, Alexina; Riendeau, Cédia; Boileau, Marie-Jeanne; Legault, Marie-Anna; Bourget, Alma; Larivière, Albertine; Tassé, Cécile; Ouimet, Bertha; Raymond, Olivia; Vermette, Rose; Lalande, Germaine; St-Germain, Gertrude; Lapierre, Gilberte; Baril, Germaine; Lespérance, Bertha; Perron, Yvonne; Duclos, Béatrice; Parent, Thérèse; Landry, Eglantine; Léonard, Antoinette; Hébert, Ubaldine; Barrette, Marie-Ange; Antoinette; Corbeil, Marie-Ange; Martineau, Béatrice; Coutu, Dorilla; St-Jean, Angella; Rousseau, Anna; Riopel, Marguerite; Bellehumeur, Germaine; Pilette, Agnès; Jacques, Aline; Larose, Emilia; Robert, Alice; Houle, Yvonne; Bédard, Laura; Corbeil, Juliette; Barrette, Marie-Ange; Falaise, Jean-Marie; Proxost, Jeanne; Varin, Marie-Rose; Brisson, Herméngilde; Contant, Ernestine; Payne, Juliette; Barnabé, Alfréda; Nadeau, Albertine; Robert, Marie-Ange; Richard, Anna; Carreau, Monique; Jean-Couillard, Bernadette; Laporte, Angeline; Dérôme, Eva; Grégoire, Emérentienne; Bégnoche, Eva; Morin, Emilie; Brissette, Cécile; Fournier, Armelle; Gauthier, Rita; Boudreau, Blanche; Themens, Albertine; Paquet, Augustine; Lescarbeau, Angéline; Daigneault, Marie-Anne; Chartrand, Albertine; Coillier, Marie-Lse; Séguin, Berthe; Ferragne, Joannes-Marius; Cadotte, Donald; Legault, Joseph; Menthour, Jean-Louis; Crenn, Henri; Robin, dit Lapointe, Amable.

Modèle français.—*Satisfaisant.*—Fauteux, Marie-Chaire; Ferland, Léonie; Labelle, Juliana; Perron, Béatrice; Poissant, Eva; Rivard, Bernadette; Coutu, Albina; Adam, Eva; Giard, Adrien; Riopel, Antoinette; Goulet, Marie-Flore; Désormeaux, Marie-Louise; Collette, Marie; Saucier, Marguerite; Lamarche, Alice; Lalumière, Régina; Houle, Marie-Anne; Lamy, Alice; Fournier, Hélène; Larose, Marguerite; Meunier, Imelda; Mailhot, Lydia; Benoudin, Angeline; L'Écuyer, Louise; Guillemette, Alice; Duclou, Hélène; Baillargé, Marie-Thérèse; Charette, Antoinette; Donnard, Jean; Morin, Joseph; Menthour, Corentin; Blandin, Jean-M.; Genest, Ernestine; Bonneville, Clara; Roberge, Louis.

Modèle français et anglais.—*Distinction.*—Lebrun, Emery-Philippe; Fullum, Wilbrod; Cormier, Wilfrid; Dureau, Urgel; Brouillard, Joseph; Hardy, Alice; Labelle, Augustine; Ferland, Joseph; Leblanc, Alfred; Lafond, Joseph; Brazeau, Marie-Ange; Roche, André; Patenaude, Marie-Anne.

Modèle français et anglais.—*Satisfaisant.*—Belcourt, Eugène.

Modèle anglais et français.—*Grande distinction.*—Turner, Georges.

Modèle anglais et français.—*Distinction.*—Blais, Georges.

Modèle français, élémentaire anglais.—*Distinction.*—Labelle, Albertine.

Modèle français, élémentaire anglais.—*Satisfaisant.*—Malette, Stella.

QUEBEC

Modèle français.—*Distinction.*—Ruel, Alice; Paquet, Imelda; Lapierre, Lydia; Cloutier, Maria; Caron, Marie-Anna; Demers, Délia; Laliberté, Joséphine; Douglade, Félixine; Drouin, Lodowiska; Moffett, Marie-Ange; Leclerc, Eugénie; Brochu, Marie-Anne; Dallaire, Marie-Georgette; Plante, Marie-Virginie; Legendre, Annette; Guay, Alphina; Baril, Marie-Anne; Fortin, Anne-Marie; Bernard, Marie-Ange; Marcotte, Marguerite; Marcoux, Marie-Lse; Bérubé, Thérèse; Pouliot, Marie-Crescence; Minguy, Marie; Legendre, Thérèse; Ratté, Emma; Rioux, Estelle; Desrochers, Marie-Lse; Vincent, Marie-Lse; Létourneau, Marie-Anne; Guay, Ernestine; Dubeau, Juliette; Hudon, Blanche; Lévesque, Ernestine; Deschênes, Rose-Alice; Lévesque, Clara; Rhéaume, Alvine; Larue, Alice; Delisle, Julienne; Renaud, Bernadette; Barbeau, Germaine; Savard, Eugénie; Barabé, Lucie; Potvin, Marie-Jeanne; Massicotte, Corinne; Beaudet, Bertha; Couture, Marie-Elzire; Létourneau, Bernadette; Petiteclerc, Antoinette; Vallée, Alice; Morisset, Ernestine; Lavallée, Blanche; Bureau, Julie-Anne; Picard, Emilia; Bouchard, Eugénie; Savard, Berthe; Arcand, Germaine; Fugère, Alice; Cantin, Marie-Anne; Morisset, Gabrielle; Paris, Berthe; Dufresne, Juliette; Naud, Albertine; Proulx, Angeline; Paquette, Marie-Anna; Fournier, Estérina; DeLadurantaye, Marie-Anne; Quevillon, Berthe.

Modèle français.—*Satisfaisant.*—Brunelle, Adrienne; Tourigny, Bibiane; Hallé, Hélène; Olivier, Marie-Antoinette; Laroche, Jeanne; Morin, Marie-Alvine; Bellisle, Marie-Aimée; Lortie, Colette; Vander-Hayden, Aline; Lemay, Marie-Jeanne; Bellemare, Marie-Delvina; Provencher, Cécile; Quevillon, Louise; Duhault, Julie-Anne; Laliberté, Maria; Guay, Alix; Mercure, Evangéline; Brochu, Juliette; Nadeau, Hélène; Pouliot, Marie-Paul; Huot, Rita; Côté, Gérardine.

Modèle anglais.—*Distinction.*—Bureau, Joséphine; Duplain, Marie-Céline; Cronin, Martha; Ryan, Margaret;

Modèle anglais.—*Satisfaisant.*—Noonan, Mary-Grtrude.

Modèle français et anglais.—*Distinction.*—Genest, Bernadette; Boucher, Marcel; Simon, Marie-Alma; Desjardins, Germaine; Tremblay, Angéline; Fortier, Marguerite; Bourassa, Marie-Jeanne.

Modèle français et anglais.—*Satisfaisant.*—Gagnon, Juliette.

Modèle anglais et français.—*Distinction.*—Picard, M.-Laure.

ST-HYACINTHE

Modèle français.—*Distinction.*—Fortin, Marguerite; Després, Sophie; Galipeau, Arzélie; Jodoin, Aline; Robert, Aurore; Trahan, Léda; Gingras, Clara; Roireau, Albina; Racine, Alice; Bérard, Marie-Anne; Maurais, Blanche; Sylvestre, Agnès; Bélanger, Marie-Reine; Coutu, Corona;

Noël, Blanche; Côté, Jeanne; Champagne, M.-Émérentienne; Robillard, Rachel; Cusson, Florida; Lapierre, Henriette; Archambeault, Marie-Cécile; Parent, Félixina; Champagne, Berthe; Robillard, Bertha; Racicot, Marie-Odélide; Vincent, Maria-Palma; Brodeur, Eva; Lemonde, Marie-Antonia; Riendeau, Marie-Alma; Paul-Hus, Marie-Lse-Jeanne; Laflamme, Victoire; Frédette, Florestine; Saulniers, Marie-Lse; Benoît, Anna; Milette, Antonia; Loranger, Marie-Lse; Phaneuf, Albina-Yvonne; Rajotte, Marie-Anne-Bernadette; Lussier, Alberta; Bédard, Florina; Brodeur, Anna; Loïselle, Fidélia; Achim, Sophie; Bessette, Bernadette; Benoît, Jeanne-Marie; Beaugard, Aurora; Taché, Blanche; Picard, Yolande; Campbell, Elise; Fonteneault, Rhéa; Hébert, Georgiana-Eva; Gaudette, Aline-Justine; Larivée, Clara; Bernier, Marie; Dufault, Marie-Rose; Bruneau, Régina; Casavant, Emilienne; Lussier, Marie-Angeline; Létourneau, Alice; Langevin, Marie-Anne; Gaudet, Anne-Marie; Rocheleau, Alice; Vincent, Léa; Desmarais, Eveline; Rajotte, Aldéa; Ledoux, Viola; Lavigne, Marie-Clara; Larivière, Marie-Lse-Eva; Parent, M.-A.-Antoinette; Taillon, Marie-Anne-Laura; Vanasse, Marie-Albina-A.; Lacharité, Marie-Alda-A.; Cartier, Marie-Alice-Anita; Brunelle, Donald; Stéphenne, Irène; Toupin, Béatrice; Vasseur, dit Belisle, Jeannette; Tétrault, Alberta; Choïnière, Alice; Langevin, Berthe-Alice; Beaugard, Honorine; Boisselle, Berthe; Turenne, Béatrice; Giguère, Maria; Deslandes, Rosanna; Lauzon, Annonciata; Paradis, Bellona; Bienvenu, Laura; Millette, Marie-Lse-Ida; Péloquin, Marie-Excérlle-Florida; Lemieux, Rose-Alma; Racine, Auréa; Deslauriers, Maria; L'Heureux, Irène; Gendron, Alliette; Lessard, Aurora; Langelier, Marie-Alice; Châtel, M.-B.-Anna; Hamel, Marie-Elmire-Ida; Lucier, Marguerite-Germaine; Lamontagne, Marie-Rose-Béatrice; Lemieux, M.-Paule; Pelloquin, Dorilla; Laporte, Berthe; Beauchemin, Angélique; Boucher, Thérèse.

Modèle français.—Satisfaisant.—Beaugard, Laura; Gaudette, Marie-Rose-Laurence; Pilon, Juliette; Vanasse, Marie-Anna-Emma; Lajoie, Eva; Trudeau, Antonia; Pétrin, Rosilda; Rémilard, Ernestine; Leclerc, Mécina; Sicard, Blanche.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Ducharme, Ada; Phaneuf, Yvonne; Préfontaine, Alice; Coderre, Antoinette; Ledoux, Alexina; Goyette, Fabiola; Noisoux, Marie-Anna; Lajeunesse, Juliette; Richer, Marie-Angéline; Dufault, Marguerite; Larose, Marie-Edna; Désourdy, Appoline; Bernier, Edwidge; Bisson, Laurette; Boisclair, Blanche.

Modèle anglais et français.—Grande distinction.—Billy, Rose-Anna.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Bourque, M.-Anna.

Modèle anglais et français.—Satisfaisant.—Larivière, M.-Régina;

Modèle français élémentaire anglais.—Distinction.—Plamondon, Marthe;

Modèle anglais, élémentaire français.—Distinction.—Dunlavy, Agnes.

NICOLET

Modèle français.—Distinction.—Duhamel, Lucie; Gravel, Louise; Dauplaise, Albertina; Béland, Gratia; Cartier, Marie-Anne; Parenteau, Marie-Florence; Vincent, Alberta; Ferron, Marie-Anne; Goudreault, Jeannette; Carignan, Béatrice; Bruneau, Yvonne; Courchesne, Louise; Pinard, Anne-Mzire; Vadebonceur, Laura; Fournier, Blanche; Vaillancourt, Emélia; Roy, Amélia; Gravel, Laura; Bussière, Maria-Ada.

Modèle français.—Satisfaisant.—Duff, Marie-Anne; Gourdeau, Rodolphine; Garon, Marie-Rose; Pratte, M.-Rose-Hortense; Démanche, Julienne; Labarre, Yvonne.

Modèle français, élémentaire anglais.—Distinction.—Joyal, Alice; Brière, Alice.

TROIS-RIVIERES

Modèle français.—Distinction.—Trudel, Marie-Lse-Antoinette; Montplaisir, Marie-Léonie; Vaillant, Léona; Nobert, Bernadette; Bouteloup, Joséphine.

Modèle français.—Satisfaisant.—Gagnon, Rose-Alma; Trottier, Rose-Alma; Desaulniers,

Blanche.

Modèle français, élémentaire anglais.—Distinction.—Lafontaine, Hermina; Germain, Sara.

Modèle français, élémentaire anglais.—Satisfaisant.—Moreau, Rachel.

RIMOUSKI

Modèle français.—Distinction.—Girouard, Elmaire; LeBlanc, Ida; Pelletier, Irène; Stevenson, Bertha; Lepage, Jeanne; Audet, Lucie; Jean, Elda.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Vézina, Bernadette.

STE-MARIE

Modèle français.—Distinction.—Asselin, Béatrice; Chabot, Marie-Anna; Roy, Marie-Donalda; Lacasse, Marie-Olivine; Lavallée, Laura; Chabot, Juliette; Dallaire, Berthe; Bouchard, Claire; Lagueux, Maggie; Dussault, Laura; Richard, Lucia; Gagnon, Eva; Poulin, Sara; Bégin, Florence; Leclerc, Olivine; Roy, Lucienne; Doyon, Armandine; Rouillard, Lumina; Turgeon, Yvonne; Paradis, Elise; Dorval, Augustine; Veilleux, Aimée; Roy, Adrienne; Audet, Héléna.

Modèle français.—Satisfaisant.—Beaudet, Eugénie; Lamontagne, Héléna; Busque, Adrienne; Royer, Marie-Eulalie; Lemay, Yvonne; Beaudoin, Marie-Angé; LeBreux, Adéline; Bélanger, Stella; Dion, Albertine; Goulet, Wilfrid; Doyon, Blanche.

Modèle français, élémentaire anglais.—Distinction.—Gingras, Marie-Rébecca.

SHERBROOKE

Modèle français.—Distinction.—Chapdelaine, Dosia; Richard, Yvonne; Filteau, Marie-Angé; Laroche, Albina; Turgeon, Antoinette; Blais, Gloriana; Richard, Imelda; Laroche, Clara; Couture, Rose-Alba; Préfontaine, Rose-de-Lima; St-Laurent, Blanche-Hermanice; Surprenant, Alice; LeBlanc, Rose-Anna; Gendreau, Ada.

Modèle français.—Satisfaisant.—Dostie, Berthe.

Modèle anglais.—Distinction.—Dunn, Geneviève; Healy, Annie;

Modèle anglais.—Satisfaisant.—Main, Mary-Ann.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Parent, Alberta; Donigan, Bertha.

JOLIETTE

Modèle français.—Distinction.—Paquin, Ernestine; Lamarche, Marie-Ella; Rainville, Marguerite-Marie; Varin, Marie, Eva; Gadoury, Marie-Marguerite-Blandine; Champagne, Marie-Candide; Gervais, Marie-Adda-Alexandrina; DeSerres, Marie-Anne; Fafard, Anna; Denis, Rose-Alma; Fiset, Eva; Lippé, Eva; Bélair, Dorothée; Desjardins, Emelda; Pelletier, Marie-Angé; Gosselin, Antoinette; Viau, Cécile; Mongeau, Yvonne; Lebeau, Béatrix; Dagenais, Cécile; Chaput, Jeanne; Paquin, Stella; St-André, Clémentine.

Modèle français.—Satisfaisant.—Archambault, Rachel; Roy, Marguerite; Beausoleil, Albina; Forest, Rose-Alma; Richard, Gérardine; Beaudry, Régina.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Gelinas, Annie; Courchesne, Clémentine; Debien, Rose; Landry, Anna; Marchand, Florida; Ducharme, Régina.

FARNHAM

Modèle français.—Distinction.—Martel, Marie-Anne; Bousquet, Marie-Médora; Lareau, Corine; Senay, Marie-Rose; Allaire, Laura; Cliche dit Jeanneau, M.-Anne.

Modèle français.—Satisfaisant.—Bachand, Thérèse.

Modèle anglais.—Distinction.—Beaudet, Bertha.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Aubuchon, Béatrice; Beauchemin, Alberta; Dupont, Blanche.

VALLEYFIELD

Modèle français.—Distinction.—Malette, Yvonne; Tessier, Irène; Patenaude, Marguerite; Dulude, Aldéa; Legault, Alié; Touchette, Flora; Bergevin, Evangéline; Théoret, Annette.

Modèle français.—Satisfaisant.—Manny, Hélène; Thibert, Rosa; Montpetit, Eugénie; Rolland, Eugénie; Leduc, Marie-Louise; Couillard, Cécile; Roy, Rose-de-Lima; Viau, Yvonne.

Modèle anglais.—Distinction.—McGill, Bridget.

Modèle anglais et français.—Satisfaisant.—Russell-Sadlier, Mary.

VICTORIAVILLE

Modèle français.—Distinction.—Moreau, Yvonne; Dupont, Cécile; Parent, Marie-Reine; Gelinus, Marie-Marguerite; Brissette, Lucienne.

Modèle français.—Satisfaisant.—Houle, Clarinthe; Tétreau, Cécile.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Héon, Gilberte.

FRASERVILLE

Modèle français.—Distinction.—Duval, Alice; Bélanger, Laretta; Michaud, M.-A.-Philippine; Roy, Marie-Hélène; Pelletier, A.-M.-Lucina; Dumont, Marie-Corinne-Eug.; Langlois, Laurence; Soucy, Marie; Dumont, Virginie; Ouellet, Marie-Lse; Gagnon, Adrienne; Dumais, Bernadette; Bélanger, Elisabeth; Marquis, Maria; Dionne, Rose; Rioux, Lydia; Dubé, Eliza; Michaud, Almina; Ouellet, Marie-Rose; Audet, Marie; Rioux, Yvonne.

Modèle français.—Satisfaisant.—Beaulieu, Marie-Hortense; Ouellet, Marie-Anne; Boucher, Alice.

Modèle français, élémentaire anglais.—Distinction.—Lapointe, Maria.

BAIE ST-PAUL

Modèle français.—Distinction.—Gauthier, Eugénie; Boivin, Maria; Tremblay, Rose-Anna; Gaudreault, Marguerite.

Modèle français.—Satisfaisant.—Simard, Aurélie.

ST-FERDINAND

Modèle français.—Distinction.—Gosselin, Eva; Gingras, Armandine; Thibault, Elise; Thibault, Emma; Gouin, Rose-Ida; Boutin, Joséphine; Cloutier, Elisabeth; Gosselin, Valéda; Boissonneau, Laurenza; Genest, Lucienne; Mailhot, Laura; Nadeau, Maria; Boulet, Anna; Roy, Zéphirine; Martineau, Marie-Lse; Auclair, Julienne; Gagné, Gratia.

Modèle français.—Satisfaisant.—Mercier, Lucienne.

CARLETON

Modèle français.—Distinction.—Gastonguay, Orpha.

Modèle français.—Satisfaisant.—Babin, Emilie.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Poirier, Bernadette.

Modèle anglais et français.—Distinction.—D'Ambroise, Rébecca

MONTEBELLO

Modèle français.—Distinction.—St-Jacques, Marie-Symodacée-Yvonne; Thibault, M.-R.-A.-Léopoldine; Nadon, Marie-Adrienne; Lafleur, Marie; Baulne, Thérèse; Labrèche, Yvonne; Lefebvre, Emilie; Marchessault, Gabrielle.

Modèle français.—Satisfaisant.—Bissonnette, Rose-Anna.

HULL

Modèle français.—Distinction.—Cloutier, Domithilde.

Modèle français.—Satisfaisant.—Durocher, Elisabeth; Mercier, Arthémise.

Modèle anglais.—Distinction.—Duffry, Catherine-Louisa; McCoy, Edith; Gleason, Emma; Cosgrove, Jane; Thoms, Hary-J.; Brown, Mary-Ellen; Hannabery, Margaret; Kennedy, Loretta; Caron, Stella; Foran, Louisa; Stanton, Hilda-Agnes; Daly, Elizabeth; McDermott, Maud-Agnes.

Modèle français et anglais.—Grande distinction.—Labelle, Bernadette.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Caron, Henriette; Routhier, Léontine.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant.—Drouin, Aurore.

Modèle français, élémentaire anglais.—Distinction.—Mousseau, Marie-Jeanne;

FORT COULONGE

Modèle anglais et français.—Satisfaisant.—McMahon, Mary-Honorah.

ROBERVAL

Modèle français.—Distinction.—Bouchard, Eva; Boies, Hermance.

Modèle français.—Satisfaisant.—Boudreault, Cécile.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Ollivier, Marie;

Modèle français, élémentaire anglais.—Distinction.—Girardeau, Béatrice.

HAVRE AUX MAISONS

Modèle français et anglais.—Distinction.—Arsenault, Marie-Anne; Delaney, Eva.

ST-JOVITE

Modèle français.—Distinction.—Bélisle, Albertine; Coursolle, Blanche; Monette, Lancia; Bertrand, Alice; Piché, Adeline; Ladouceur, Edwilda; L'Allier, Cécile; Filion, Emilie; Lemay, Gertrude.

Modèle français.—Satisfaisant.—L'Allier, Monique; Paradis, William.

VILLE-MARIE

Modèle français.—Satisfaisant.—Marin, Eugénie; Brouillard, Sylvia.

STE-ANNE DES MONTS

Modèle français.—Distinction.—Guimont, Clara; Létourneau, Rose.

MANIWAKI

Modèle français.—Distinction.—Lacourcière, Nancy.

CHICOUTIMI

Modèle français.—Distinction.—Tremblay, Blanche.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

No 2630-12

Québec, 21 octobre 1912

A MM. LES COMMISSAIRES ET LES SYNDICS

DES MUNICIPALITES SCOLAIRES CATHOLIQUES

DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

MESSEIERS,

Au début de cette nouvelle année scolaire, j'attire votre attention sur les points importants qui suivent :

UNE NOUVELLE EDITION DU CODE SCOLAIRE

Prochainement, un exemplaire d'une nouvelle édition du CODE SCOLAIRE sera adressé à chacun des commissaires et des syndics et à chaque secrétaire-trésorier. Ce manuel est la propriété de la commission scolaire et non celle des commissaires ou des syndics, personnellement. Lorsque l'un d'eux cesse de faire partie de la commission, il doit remettre le CODE à son successeur.

A l'avenir, chaque fois qu'il sera nécessaire de référer à un article de la loi de l'Instruction publique, c'est le nouveau Code que l'on devra citer et non l'ancien. Veuillez noter aussi que c'est le nouveau Code qui sera cité, s'il y a lieu, dans toutes les lettres qui seront adressées par mon Département.

VISITES DES ECOLES

L'article 2709 du Code scolaire (nouvelle édition) paragraphe 8 dit : "Il est du devoir des commissaires et des syndics d'écoles: de nommer deux ou un plus grand nombre d'entre eux pour visiter chacune des écoles sous leur contrôle, au moins tous les six mois, lesquels doivent faire rapport à la commission scolaire, etc., etc."

Plusieurs commissions scolaires se soustraient à cette obligation de la double VISITE ANNUELLE. Dans leurs bulletins, MM. les inspecteurs d'écoles m'indiquent quelles sont les municipalités qui font ou qui négligent leur devoir sur ce point.

La visite des écoles par les commissaires ou leurs représentants encourage maîtres et élèves: elle soutient les premiers et stimule les derniers. Pour les commissaires vraiment soucieux du progrès, c'est une tâche agréable à remplir que celle de la visite des écoles.

DES LIVRES AUTORISES

Il est arrivé assez souvent que les commissions scolaires se désintéressent du choix des livres de classe, laissant ce soin aux titulaires des écoles. Veuillez

vous rappeler, MM. les commissaires et les syndics, que l'article 14 des REGLEMENTS REFONDUS du Comité catholique vous ordonne de ne faire usage, pour toutes les écoles de votre municipalité respective, "que de la même série des livres classiques autorisés". Le choix des livres, parmi les manuels autorisés, est donc du ressort des commissaires.

FOURNITURE DES LIVRES DE CLASSE

L'année dernière, la loi de l'Instruction publique a été amendée de façon à permettre aux commissions scolaires "de fournir en tout ou en partie, les livres de classe à tous les enfants qui fréquentent les écoles sous leur contrôle; ces livres sont payés à même le fonds scolaire de la municipalité". Voyez à ce sujet l'article 2709a du Code scolaire, nouvelle édition.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTRICES

Dans ma circulaire du 1er avril, je vous ai signalé les nouveaux avantages offerts par le Gouvernement aux municipalités qui augmentent les traitements des institutrices. Plusieurs commissions scolaires, comprenant leurs devoirs et soucieuses des vrais intérêts des contribuables, se sont fait un devoir d'élever les traitements dans plusieurs cas de \$100. à \$125, et dans un plus grand nombre d'autres cas de \$125. à \$150, ce qui ne constitue pas encore un salaire considérable. Permettez-moi donc de vous rappeler que les commissions scolaires qui paient un traitement minimum de \$150. à chacune des institutrices de leur municipalité, y compris les sous-maîtresses, auront droit, pour la présente année scolaire, à leur part des trois octrois spéciaux de \$125.000, \$60.000, et \$40.000.

INSTITUTRICES NON DIPLOMEES

On oublie parfois que le Surintendant n'autorise l'engagement d'instituteurs ou d'institutrices non diplômés qu'en cas d'urgence, et pour une année seulement. Et telle autorisation doit être demandée par la commission scolaire qui se trouve dans la nécessité d'avoir recours à des personnes non qualifiées aux yeux de la loi.

Le 1er juin dernier, j'ai averti toutes les municipalités scolaires qui engagent, sans mon autorisation, des institutrices non diplômées, qu'à l'avenir elles devraient se conformer à la loi, sinon les subventions leur seraient retranchées. Plusieurs de ces municipalités se sont rendues avec empressement à ma demande, et j'espère que toutes se feront un devoir de n'engager que des institutrices et des instituteurs diplômés. Dans l'impossibilité de trouver de tels titulaires, elles demanderont mon autorisation AVANT d'engager des personnes non qualifiées.

ENCOMBREMENT DES CLASSES

Plusieurs inspecteurs se plaignent que, dans certaines municipalités, les classes sont encombrées. Le trop grand nombre d'élèves dans une classe nuit et au progrès et à la santé des élèves, et épuise le maître sans profit pour personne. Dans l'intérêt bien compris des enfants et des titulaires, il importe de se conformer à l'article 30 des *Règlements refondus* du Comité catholique. Cet article dit avec beaucoup de sagesse, "que les commissaires et les syndics doivent engager un sous-maître ou une sous-maîtresse, pour chacune de leurs écoles élémentaires, lorsque la présence moyenne excède cinquante élèves".

Et le même article ordonne que les commissaires ou les syndics "doivent aussi engager deux maîtres ou maîtresses pour toute école modèle ou académique, quand le nombre des élèves inscrits est de quarante ou plus".

J'attire donc sérieusement votre attention, Messieurs, sur cet important article de nos règlements scolaires.

LE TITRE D'ÉCOLE MODÈLE OU ACADEMIQUE

Malgré des avis antérieurement donnés, plusieurs secrétaires-trésoriers ignorent comment il faut procéder pour obtenir le titre d'école primaire intermédiaire (modèle) pour une école élémentaire, et le titre d'école primaire supérieure (académique) pour une école intermédiaire.

Voici la procédure à suivre:

Pour qu'une école élémentaire puisse obtenir le titre d'école modèle, il faut d'abord que la commission scolaire adopte une résolution à l'effet de décider la création de la dite école modèle, résolution dont le secrétaire doit me faire parvenir une copie certifiée. A la fin de l'année scolaire courante, c'est-à-dire après que l'école modèle aura été en activité pendant un an, le secrétaire aura à remplir une formule spéciale de rapport, conjointement avec le titulaire de cette école, et il me la fera parvenir avant la fin du mois de juillet. Ce rapport sera ensuite soumis au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa séance du mois de septembre prochain, et s'il est constaté que six élèves au moins ont régulièrement suivi le cours modèle, le Comité accordera le titre d'école modèle à la dite école et une subvention à même le fonds de l'Éducation supérieure.

Vers le commencement du mois de juin, le secrétaire devra me demander une formule de rapport d'école modèle.

Suivre la même procédure pour la demande du titre d'école primaire supérieure (académique).

APPAREIL DE SAUVETAGE

J'attire particulièrement votre attention sur le devoir qui vous incombe de pourvoir toutes les maisons d'écoles, de deux étages et plus, d'un appareil de sauvetage en cas d'incendie. Voyez aussi à ce que les portes, surtout celles qui se trouvent en bas des escaliers et portes de sorties, ouvrent par en dehors.

Il vaut mieux prévenir les malheurs que d'avoir à les déplorer.

"L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE"

Souvent je vous ai rappelé combien il importe de faire relier chaque année cette utile revue que le Gouvernement adresse gratuitement à chacune de vos écoles. Conservée avec soin, elle constitue déjà une bibliothèque professionnelle où les instituteurs et les institutrices peuvent puiser des connaissances pédagogiques et les documents nécessaires à la préparation de leurs classes. J'espère donc que toutes les commissions scolaires seront assez soucieuses des intérêts de leurs écoles pour se conformer sur ce point, à l'article 172-23 des Règlements refondus du Comité catholique.

L'ÉCOLE RURALE

Depuis quelques années, le Gouvernement encourage l'établissement d'écoles primaires supérieures ou académiques, ce qui est une excellente chose. Mais ces académies, à la campagne, ne doivent pas donner un enseignement tel que les élèves qui les fréquentent soient presque incités à désertier les champs pour la ville.

Non. L'école rurale doit donner aux fils des cultivateurs une formation convenable au milieu où il grandit. C'est donc une instruction plutôt agricole que l'Académie rurale doit donner, orientant autant que possible les jeunes gens qui en suivent les cours, vers les Ecoles d'Agriculture. L'Industrie agricole, si payante, si prospère aujourd'hui, exige une solide et pratique éducation à base rurale.

N'allez donc pas compromettre les intérêts les plus sérieux de notre province en obligeant les directeurs des écoles rurales à faire des ces institutions des milieux de préparation purement commerciale.

ÉCOLES TECHNIQUES

Dans les écoles modèles et les académies de garçons des cités et villes, faites connaître les avantages que présentent les Ecoles techniques de Québec et de Montréal, et autres institutions similaires qui pourraient être établies dans la suite. Dans ces institutions, les jeunes gens, désireux d'acquérir l'habileté manuelle, étudient les sciences techniques nécessaires pour faire des ouvriers instruits, capables de devenir contre-mâtres ou chefs d'atelier.

LE FONDS DE PENSION

En vertu de l'article 3027 du CODE SCOLAIRE (nouvelle édition) les instituteurs et les institutrices peuvent, en sus du traitement spécifié entre eux et les commissaires ou les syndics d'écoles, comprendre comme faisant partie de ce traitement tous les avantages qu'ils retirent de leur position. L'évaluation de ces avantages est faite par l'inspecteur d'écoles du district, qui transmettra aux secrétaires-trésorier les noms des instituteurs et des institutrices désirant

payer la retenue sur les avantages prescrits par la loi et le montant de l'évaluation de ces avantages.

MM. les commissaires et les syndics, je compte sur votre zèle et votre dévouement pour favoriser de plus en plus le progrès scolaire, en suivant fidèlement les instructions et les conseils qui vous sont donnés.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRUERE,

Surintendant.

METHODOLOGIE

LA REDACTION A LA PETITE ECOLE

Se servant de l'image, le maître commencera ainsi à causer avec les élèves qui devront faire le travail de rédaction.

Le Maître.—Mes enfants, nous allons tâcher aujourd'hui de bien écouter ce que nous dit cette petite image. Regardez-la bien attentivement dans tous ses petits détails, voyez bien tout et vous allez vous apercevoir que toutes sortes d'idées vont vous venir à l'esprit. Alors c'est l'image qui nous *parle* pendant qu'on la considère.

Voyons, François, pourriez-vous nous dire d'abord ce que vous voyez ?

François.—M., je vois une petite fille, un petit chat, une brosse, une pelle, une *catin* brisée.

Maître.—C'est vrai, tout cela est sur l'image; mais vous nommez tous ces êtres à la suite, comme s'ils étaient rangés en ligne, les uns après les autres. Et puis vous dites qu'il y a une *catin*; est-ce que c'est le vrai mot? Qu'en dites-vous, Henri?

Henri.—Non, M.; il faudrait dire; une *poupée* qui a la tête brisée.

Maître.—Oui, c'est mieux; et maintenant tous ces êtres: fille, poupée, chat, brosse, pelle sont-ils rassemblés là par hasard? Est-ce qu'ils n'ont pas quelque rapport ensemble? Regardez bien la petite fille, que nous appellerons Jeannette; dites-moi ce qu'elle fait, vous, Joseph?

Joseph.—La petite Jeannette est à genoux sur le plancher, avec la brosse d'une main et la petite pelle de l'autre.

Maître.—Très bien! mais que veut-elle faire?

Joseph.—Elle veut raser les morceaux de la tête de sa poupée.

Maître.—Oui. A présent, (oh! il faut bien regarder pour me répondre) Jeannette est-elle indifférente en faisant cette action? Qui va me le dire? Alexandre?



Alexandre.—Non, M., elle a de la peine, car on voit une larme qui coule de son œil sur la joue.

Maître.—Et pourquoi a-t-elle de la peine ?

Alexandre.—C'est parce que sa belle poupée est cassée.

Maître.—Où est-elle cette poupée ? Vous, François ?

François.—M., elle est étendue sur le plancher.

Maître.—Pensez-vous qu'elle est à la place où elle est tombée ?

François.—Non, M., parce que ses pieds sont tournés du côté de la tête cassée.

Maître.—Alors qui l'a mise comme elle est ?

Joseph.—M., c'est la petite Jeannette qui l'a éloignée un peu pour pouvoir ramasser les morceaux de la tête cassée.

Maître.—Vous voyez, comme l'image raconte bien quand on veut l'écouter. On voit que Jeannette a posé la brosse un instant sur le plancher. Puis elle a pris sa pauvre poupée bien délicatement par la taille et l'a retournée pour la mettre un peu de côté. Elle a alors repris la brosse et, en pleurant, elle ramasse les débris de cette jolie tête souriante qu'elle avait bien souvent contemplée avec plaisir. Pauvre Jeannette ! son chagrin est bien grand.

Mais, nous n'avons pas parlé du petit chat. Allons, Henri, dites-nous ce que fait Minou.

Henri.—Monsieur, il est assis bien tranquille et regarde faire Jeannette.

Maître.—Est-ce qu'il a de la peine aussi ? Quel est son air ?

Henri.—Il a l'air indifférent.

Maître.—Pensez-vous que Jeannette aime son petit Minou ?

Henri.—Oui, M., elle lui a mis un beau ruban avec une belle boucle autour du cou.

Maître.—Tout ce que nous avons dit là est très intéressant; mais il y aurait quelque chose de plus intéressant à savoir: Est-ce que vous pourriez dire qui a cassé la tête de la belle poupée de Jeannette? Vous, Alexandre?

Alexandre.—M., je pense que c'est Minou.

Maître.—Y pensez-vous? Il ne resterait pas là après avoir fait un si mauvais coup.

Alexandre.—M., Minou est tout jeune, il ne comprend pas qu'il a fait mal.

Maître.—Vous avez raison; mais Jeannette peut-elle bien l'endurer après d'elle après ce qu'il vient de faire? Voyons, Joseph, dites ce que vous en pensez.

Joseph.—M., je pense que Jeannette est bien fâchée de voir sa belle poupée cassée; elle doit bien gronder ce vilain Minou et le menacer de le punir très fort; mais elle sait bien que Minou ne l'a pas fait par malice, et puis, peut-être qu'elle l'aime autant qu'elle aimait sa poupée?

Maître.—Très bien, mon Joseph, voilà une excellente idée! Vous comprenez très bien ce qui se passe dans le cœur de Jeannette. Elle sent bien qu'elle a manqué de prudence en laissant sa poupée à la portée de Minou, et malgré ses menaces de ne jamais pardonner au vilain, elle lui pardonne cependant et se résigne à porter la peine que lui a causée sa propre négligence.

A présent, mes enfants, si vous vous rappelez bien tout ce que nous avons dit en causant devant cette petite image, vous remarquerez que nous avons raconté toute une histoire, en répétant ce que l'image nous disait. Vous êtes en état, si vous voulez vous en donner la peine, de faire un beau petit récit du malheureux accident, et ce sera là le sujet de votre devoir de rédaction. Pour vous aider, prenez par écrit le canevas suivant:

CANEVAS.—Jeannette aimait bien poupée, Minou. preuves: belles robes, beau ruban. Elle s'absente, laissant ensemble. Ce que fait Minou. Pauvre poupée. Horrible spectacle au retour de Jeannette. Son chagrin, ses pleurs. Ce qu'elle dit en ramassant les débris: regrets, menaces. au fond résignation à subir malheur causé par sa propre imprudence.

Exemple de ce que les élèves pourraient faire avec ce canevas après l'exercice oral:

GROS CHAGRIN DE JEANNETTE

Le petite Jeannette avait une jolie poupée qu'elle chérissait et un beau petit chat qui s'appelait Minou et qu'elle aimait tendrement. La

poupée portait les plus jolies robes et Minou, une belle boucle de ruban rose autour du cou.

Jeannette avait bien du bonheur avec ces deux êtres chéris. Mais le bonheur n'est pas de longue durée. La petite maîtresse eut l'imprudence de s'absenter pour un instant et de laisser seul Minou et la poupée. Sans penser au danger et pour badiner, Minou voulut jouer avec la jolie poupée et avec ses manières brusques de jeune étourdi, il la fit tomber sur le plancher où sa charmante figure se brisa et vola en éclats. . . . Quel horrible tableau! quand revint Jeannette. Sa pauvre poupée qu'elle aimait tant! . . . elle est là étendue sans vie, sa belle tête n'a plus de visage, les débris font peine à voir. La pauvre Jeannette prend la brosse à plancher et la petite pelle, elle tombe à genoux, écarte un peu le corps de sa malheureuse poupée et avec de gros sanglots et les yeux pleins de larmes, elle ramasse les tristes débris. "Ma pauvre poupée! dit-elle; elle qui était si jolie! la voilà cassée!" Puis, au coupable Minou qui la regarde curieusement: "C'est toi, Minou; va-t-en, tu es un polisson! Jamais je ne pourrai te pardonner!"

Le chagrin de Jeannette est bien grand: elle aimait tant sa belle poupée! mais elle aime bien aussi Minou! Et puis, au fond, elle sent bien que Minou est jeune, qu'il n'a pas voulu mal faire, qu'elle n'aurait pas dû les laisser seuls. Elle finit pas se résigner à supporter le malheur qui lui a été causé par sa propre imprudence.

Après correction du devoir des élèves, lisez le texte ci-dessus et comparez avec leur travail.

H. NANSOT,

Insp. d'écoles.

Leçon d'anglais

D'APRES LA METHODE NATURELLE

1. Whom do you see in the picture? In the picture I see a man and a woman.
2. Are they in a house? No they are not in a house; they are outside of a house; they are in the open air.
3. Are they near a house? Yes, they are near a house; they are quite close to a house.
4. Can you see the whole house? No I cannot see the whole house.
5. Can you see a part of the house? Yes, I can see a part of the house.
6. What part of the house can you see? I can see a part of a wall and of one window.



7. Is there anything on the window-sill? Yes, there is a jug on the window-sill.
8. Hanging from the window sill, what is there? There is a bunch of grapes hanging from the window sill.
9. Are the grapes large or small? They are large grapes.
10. Of what is the house built? It is built of stone.
11. What is the man doing? He is playing the violin (*or* fiddle).
12. What is a violin? It is the commonest of all stringed musical instrument.
13. Name the different parts of a violin. The different parts of a violin are: 1st The body; 2nd The neck or finger-board; 3rd The tail-piece; 4th The bridge; 5th The strings; 6th The bow.
14. What is a violin made of? All the parts of a violin except the strings and a part of the bow are made of wood.
15. How many strings are there? There are four strings.
16. Of what are the strings made? They are made of catgut.
17. What is catgut? It is the name given to the material of which the strings of many musical instruments are made.
18. From what is it made? It is made from the intestines of the sheep, and sometimes from those of the horse, but never from those of the cat.
19. What is the fourth string called? It is called the silver-string.
20. Why is it called the silver-string? It is called the silver-string because it is covered with a fine wire, either of silver or white metal.
21. Describe the violin. It consists of a very shallow, light, wooden chest, box or case, rounded at the ends, made of two curved surfaces, called the back and the belly, united by very low sides, and with a hollow on each side half-way in the length. A projecting piece at one end called *neck* serves as a finger-board, over which four strings pass, being fastened at one end of the chest to the tail-piece, and kept in tune and position by a series of pegs or keys at the end of the neck. The strings are raised above the surface of the violin by the bridge a small delicate piece of hardwood. In the upper part of the chest are two holes, called *f* holes from their similarity to the shape of that letter.
22. Describe the bow? It consists of a number of long horsehairs, stretched upon an elastic rod, which are tightened by a nut and screw.
23. How is the violin played? It is played by drawing the bow across the strings.
24. What is done to the bow before it is drawn across the strings. Before the bow is drawn across the strings a piece of rosin is rubbed on the horsehairs. The bow is charged with rosin.
25. What effect does drawing the bow across the strings produce on them? It makes them vibrate.

26. With which hand is the man holding the violin? He is holding it with the left hand.
27. What part of the violin is he holding with the left hand? He is holding the neck of the violin.
28. On what are the left hand fingers resting? They are resting on the strings.
29. What has the man in his right hand? He has the bow in his right hand.
30. What is he about to do? He is about to draw the bow downward across the strings.
31. What is the expression on the man's face? It is a pleased expression; he is smiling.
32. Why is he smiling? Who knows? perhaps, the tune which he is playing is a lively one and that it makes him feel happy and gay; —may be he is smiling at the thought of the goblet of pure, cool, fresh milk which the woman is about to pour out for him.
33. Is the man young or old? He is not young, he is middle-aged. His face is wrinkled.
34. Has he a beard? Yes, he has a beard and a moustache.
35. On his head what has he? He has a hat on his head.
36. What is the hat made of? It is made of felt.
37. Is it hard felt *or* soft felt? It is soft felt.
38. What is its color? Its color is black.
39. Is the brim of his hat broad or narrow? It is narrow.
40. Is it turned up or turned down? It is turned down.
41. Has the hat a hatband? Yes, it has a hatband.
42. Is the hatband broad or narrow? It is narrow.
43. What is stuck between the hatband and the hat? A short clay pipe is stuck between the hatband and the hat.
44. Is there anything else stuck between the hatband and the hat? Yes there is also a feather stuck between the hatband and the hat.
45. Has the man a coat on? No, he has no coat on.
46. What clothes has he on? He has on a pair of trousers, a shirt and a waistcoat.
47. Are his waistcoat and trousers white? No they are not white.
48. What color are they? They are gray.
49. What is the color of his shirt? It is white.
50. What have you to say of his shirt near the throat. It is a little open near the throat.
51. Is his waistcoat buttoned or unbuttoned? It is unbuttoned.
52. Is the man sitting or standing? He is sitting.
53. What do you think is the man's trade, business, occupation, profession, calling? I suppose I may call him, a minstrel, an itinerant violinist, a strolling fiddler, a roadside musician, a wayside fiddler.

54. Is the woman sitting or standing? She is standing.
55. What has she on her head? On her head she has a linencap.
56. What has she on, over her gown, from her waist down? She has an apron on, over her gown from her waist down.
57. Where are the apron strings tied? They are tied at her waist on the right side.
58. What is she holding in her left hand? In her left hand she is holding a pitcher or jug.
59. By what is she holding the jug? She is holding it by the handle.
60. Has the jug a cover? Yes it has a cover.
61. The cover is made of what? It is made of metal, I suppose.
62. Is the cover fastened to the jug? Yes it is fastened to the jug.
63. By what is it fastened? It is fastened by a hinge.
64. What is in the jug? I suppose there is milk in the jug.
65. What has the woman in her left hand? She has a goblet or mug in her left hand.
66. What is she going to do? She is evidently going to fill the goblet with milk from the jug.
67. What does her face express? It expresses pleasure,—she is smiling.
68. What is making her smile? I suppose the music is to her liking and she expresses her satisfaction by a smile.

J. AHERN

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA TRÈS SAINTE MESSE

CHAPITRE TROISIÈME

LA DEVOTION

Manière d'entendre convenablement la sainte messe

Q. Suffit-il de satisfaire au précepte de la messe les dimanches et fêtes d'obligation?

R. Non, il ne suffit pas de satisfaire au précepte de la messe, il faut encore entendre cette dernière avec dévotion.

Q. Pourquoi faut-il entendre la messe avec dévotion?

R. Il faut entendre la messe avec dévotion, parce qu'elle est non seulement un précepte, mais un puissant moyen de salut, dont les effets ou les fruits nous sont appliqués dans la mesure de nos pieuses dispositions intérieures ou de notre dévotion.

Ex. Quand Jésus sortit du palais de Pilate pour marcher au supplice, il y avait, autour du prétoire, une foule immense qui l'accompagna dans sa voie douloureuse et gravit avec lui la rampe du Calvaire, pendant que les collines environnantes, les toits et les remparts se couvrirent d'une multitude innombrable de spectateurs. Le flot populaire

grossit encore, quand la divine victime apparut sur sa croix, de telle sorte que le Mont Moriah tout entier disparaissait sous une foule bigarrée et tumultueuse, pendant que le Fils de Dieu, suspendu entre le ciel et la terre, s'apprêtait à consommer le grand œuvre de la Rédemption.

Eh bien, de tous ceux qui assistèrent au sacrifice de la croix, l'Évangile ne signale qu'un très petit nombre qui en bénéficièrent : La Très Sainte Vierge, Saint Jean, Sainte Madeleine, le bon Larron, quelques pieuses femmes, le Centenier, ses compagnons, et c'est tout.

Les autres, c'est-à-dire la foule, s'en retournèrent à leurs foyers plus coupables qu'avant, les uns même, la conscience chargée d'un affreux déicide.

Or, la messe est la continuation ou la répétition du sacrifice de la croix. Si nous voulons qu'elle soit pour nous, non une cause de scandale, mais de sanctification, il nous faut sortir de la foule des indifférents, des incrédules et des impies qui blasphèment, insultent le Dieu de l'Eucharistie, ou ne daignent pas même lui accorder une pensée; nous unir à Jésus, comme la très Sainte Vierge et l'apôtre Saint-Jean; prier avec le bon Larron, aimer avec Madeleine, etc; en un mot, il nous faut assister à la messe avec les sentiments de la plus ardente dévotion.

Q. En quoi consiste la dévotion requise pour assister convenablement à la sainte messe?

R. La dévotion requise à la sainte messe consiste :

1. Dans la pureté de l'âme ou l'état de grâce.

2. Dans les sentiments de foi, d'humilité, de contrition, de confiance et d'amour.

3. Dans cette union intime de la volonté ou du cœur avec Jésus-Christ qui glorifie Dieu, le remercie de ses bienfaits, et lui offre la réparation des injures qu'il reçoit de nos péchés.

4. Dans de pieuses supplications adressées à Dieu par la médiation de la victime immolée sur l'autel.

Q. Y a-t-il plusieurs méthodes ou manières d'entendre dévotement la sainte messe?

R. Oui.

Q. Quelle sont ces différentes méthodes.

R. La première, en usage pour les personnes qui ne savent pas lire, consiste à réciter quelques prières vocales; par exemple, le chapelet.

La deuxième, à lire dans un livre de piété les prières qui s'y trouvent pour les différentes parties du saint sacrifice.

La troisième consiste à méditer et à prier intérieurement.

D.-M.-A. MAGNAN, Ptre.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

LA MONTRE A PAPA

La montre de papa est en argent; elle lui dit l'heure quand il le désire; elle m'avertit quand il est temps de partir pour la classe; la montre dénonce mon retard quand j'ai été mis en retenue. Jamais elle ne ment, la petite montre de mon père.

EXERCICES.—Qu'est-ce qu'une montre?—Que marque la petite aiguille? la grande aiguille?—Faire reconnaître les divisions du

cadran.—Comment se divise la journée? les heures?—Quelle est l'utilité d'une montre?—Donner le sens de l'expression: *Jamais elle ne ment.*—Qu'est-ce que *mentir*?—Le contraire?—Faire une liste des pronoms.

II

CE QUE DOIT FAIRE L'ENFANT

Pour gagner le pain que tu manges, pour acheter le vêtement que tu portes, ton père travaille du matin jusqu'au soir. A la maison, ta mère ne reste pas un seul instant inactive. Petit enfant, toi aussi tu as une tâche à remplir, la voici: travailler à l'école, étudier pour devenir à ton tour un homme bon et utile.

EXERCICES.—Que doit faire l'enfant qui se rend à l'école?—Comment est formé le mot *inactive*?—Donner le sens du préfixe *in*.—Avec

le préfixe *in* former le contraire des adjectifs *utile, prudent, poli, docile, correct, sensé*.

—Sens de l'expression *tâche à remplir*?—Homonyme de *tâche* (*ta*che).

—Transcrire la dictée à la deuxième personne du pluriel.

Récitation

JE VEUX ETRE UN ANGE

Si quelquefois une vaine louange,
Pour me flatter m'a donné le nom d'ange,
Je veux du moins, tout jeune que je suis,
Le mériter autant que je le puis,
Avoir l'humeur égale et point farouche,
Le front serein, le sourire à la bouche,

Etre soumis, compatissant et pieux.
N'est-ce pas là, mon Dieu, ce qu'il faut faire,
Pour ressembler aux anges sur la terre,
Et devenir un ange dans les cieux?

QUESTIONS.—Qu'est-ce qu'un ange?—Quand un enfant mérite-t-il d'être appelé un ange?—Ne donne-t-on pas ce titre quelquefois par flatterie?—Que doit faire un enfant pour mériter cette louange?

Rédaction

SOUHAITS DE FÊTE

A UN PARRAIN (*en lui envoyant un bouquet*)

J'ai confié au chemin de fer un bouquet qui sera l'interprète de mon amour et de mes vœux, mais je crains que ces fleurs perdent, dans le trajet, quelque chose de leur fraîcheur et de leur éclat. Du moins, les sentiments que cette lettre vous exprimera, en passant par une plume encore bien inexpérimentée, ne perdront rien, je l'espère, de leur sincérité et de leur ardeur. Que ce second bouquet vous agrée, bien-aimé parrain, pour vous dédommager du premier; et, pour qu'il vous plaise davantage, j'y joins mes plus tendres baisers.

EMILIE

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

LA NEIGE

J'aime la neige; cette blanche vue à quelque chose de céleste. La boue, la terre nue me déplaisent, m'attristent; aujourd'hui, je n'aperçois que la trace des chemins et les pieds des petits oiseaux. Tout légèrement qu'ils se posent, ils laissent leurs petites traces, qui font mille figures sur la neige. C'est joli à voir, ces petites pattes rouges, comme des crayons de corail qui les dessinent. L'hiver a donc aussi ses jolies choses, ses agréments. On en trouve partout quand on sait y voir.

E. DE GUERIN.

EXPLICATIONS.—*Vue*: tableau.—*Céleste*: digne du ciel.—*M'attristent*: me rendent triste.—*Trace*: empreinte que laisse sur le sol l'homme ou l'animal qui passe.—*Crayons*: petites baguettes de bois renfermant de la mine de plomb ou autre, pour écrire; ici on veut dire que les pattes ressemblent à des crayons.—*Corail*: matière calcaire rouge formée par les polypes au fond de la mer.—*Agréments*: ce qui donne du plaisir, qui fait éprouver du contentement.

EXERCICES.—Justifier l'orthographe de: *cette blanche vue, déplaisent, aperçois, petits, oiseaux, ils se posent, traces, ses jolies*.

Trouver des mots de la même famille: *Boue* (boueux).—*Déplaire* (plaisir, déplaisir, plaisant, déplaisant, plaire, comblaisant).—*Attrister* (triste, tristesses, tristement).—*Figure* (figurer, figurine).—*Dessiner* (dessin, dessinateur).

Trouver des homonymes de: *Boue*, terre délayée avec beaucoup d'eau;—*bout*, extrémité d'une chose, fini;—*bous, bou*, du verbe *bouillir*.—*Posent, pose, poses*, du verbe *poser*;—*pause*, suspension, temps de silence.

Analyse logique: *ils laissent leurs petites traces qui font mille figures sur la neige*.

Deux propositions:

a Principale: *ils* (suj.); *laissent* (v. complété par *leurs petites traces*);

b Subordonnée, sert de complément au mot *traces*: *qui* (suj.); *font* (v. compl. *mille figures sur la neige*).

II

UNE MAISON BIEN SITUÉE

Voyez-vous là-bas, sur le *versant* de ce côté, cette jolie maison qui se *dessine*, blanche et proprette, avec sa grange couverte de *chaume*, sur la verdure tendre et élatoyante de cette *belle* érablière? C'est une maison canadienne. Du haut de son *piédestil* de gazon, elle *sour* au grand fleuve, dont la vague où frémit sa tremblante image, *vient* expirer à ses pieds. Car l'heureux propriétaire de cette demeure aime son beau grand fleuve, et il a eu soin de s'établir sur ses bords. Si quelquefois la crise nécessite l'oblige à *s'en éloigner*, il s'ennuie et *a toujours hâte d'y revenir*. Car c'est pour lui un besoin d'écouter sa grande voix, de contempler ses îles *baisées* et ses rives lointaines, de caresser de son regard ses eaux tantôt calmes et unies, tantôt terribles et écumantes.

(L'ABBE H.-R. CASGRAIN)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Versant*: le penchant, la pente.—*Se dessine*: exprime autrement: apparaît.—*Chaume*: les tiges du blé ou de l'orge, etc, la paille, dont on couvrait autrefois les maisons à la campagne, d'où le nom de *chaumière*.—*belle*: donnez les quatre manières d'écrire cet adjectif par rapport au genre et au nombre: *beau, beaux, belle, belles*. Dit-on toujours *beau* au masculin singulier? Non, un *bel* homme, un *tel* arbre, et non pas un *beau* homme, un *beau* arbre.—*Piédestal*: case de pierre qui supporte une statue, une colonne, etc. Ici le *tertre* sur lequel est bâtie la maison est comme son *piédestal*, en étendant le sens du mot.—*elle sourit*: est-ce qu'une maison peut sourire? Non, ce sont les habitants de la maison ou bien les passants qui sourient en voyant son aspect agréable. C'est dans ce sens qu'on dit que la maison est souriante; son aspect invite au sourire.—*où*: ce mot est mis ici pour? *dans laquelle*, c'est un pronom relatif (antéc. vague) compl. circ. de *frémit—vient*: quel est le sujet? *la vague—s'en éloigner*: faites conjuguer à différents temps. Ex: je m'en éloigne, nous nous en éloignons, ils s'en sont éloignés, éloignons-nous-en, etc.—*a toujours hâte d'y revenir*: exprime autrement: attend toujours avec impatience le moment d'y revenir, désire toujours vivement de voir arriver le moment d'y

revenir, etc.—*baisées*: couvertes de bois, de forêts. Donnez des mots de la même famille: *boiserie, boisement, déboiser, bûssellier*, celui qui fait des seaux, des tinettes, cuves à laver, scèlles, écuelles de bois, etc., *bûssellerie*, art du bûssellier.

Relevez tous les articles et les adjectifs déterminatifs en indiquant le genre et le nombre.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

JEANNE MANCE

La fondation de Ville-Marie (Montréal) est l'une des pages les plus glorieuses de l'histoire du monde et à cette fondation, manifestement divine, le nom de Jeanne Mance a l'honneur d'être attaché. *Aux périlleux commencements* de Ville-Marie, Jeanne Mance a pris une part tendre et active. Elle a été la courageuse ouvrière de la première heure, la noble *auxiliaire* de Maisonneuve. *Quand au printemps* de 1642, les hardis pionniers prirent possession de l'île de Montréal où ils allaient avoir une guerre *atroce* à soutenir, Jeanne Mance était au milieu d'eux. *De très honorable famille*, elle avait usé de la liberté que lui avait *laissée* la mort de ses parents, pour se faire l'infirmière des soldats de la Vierge Marie. Et, pour venir à Montréal *panser* les plaies des blessés, veiller auprès du lit des mourants, il ne *fallait* pas seulement quitter sa patrie, se vouer aux plus rudes privations, il fallait aussi affronter les plus effroyables dangers. Le dévouement de la fondatrice de l'Hôtel-Dieu ne se démentit jamais. *Toujours occupée* des malades et des blessés, ne reculant devant aucun travail, aucun dégoût, aucune fatigue, elle vécut trente-trois ans dans son humble hôpital, *entouré* d'une *pais-sade* de pieux.

X...

(Album-souvenir du Congrès de la langue française, Québec, 1912)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Aux périlleux commencements*: pourquoi le pluriel? Il s'agit des différents cas de péril qui ont menacé les fondateurs de Montréal au début —*auxiliaire*: celui ou celle qui aide quelqu'un dans l'accomplissement d'une œuvre —*quand au*: pourquoi pas *quant au*? On n'a pas la locution prépositive *quant à*, mais la conjonction *quand* (lorsque), quand les hardis pionniers... —*atroce*: excessivement méchante, très acharnée, etc.—*De très honorable famille*: la fonction de ce membre de phrase? Il faut sous-entendre en avant *étant issue*: alors on voit que c'est un complément de l'attribut *issue*. A première vue on peut croire qu'il s'agit de plusieurs familles très honorables qui vont faire quelque chose.—*laissé*: expliquez l'accord: le participe a l'auxiliaire *avoir* et le complément direct *que* (liberté) est placé avant, d'où l'accord.—*panser*: *panser* veut dire ici soigner, faire des pansements. Ne pas confondre avec *penser*, se former dans l'esprit l'idée ou l'image de quelque chose.—*fallait*: cojuguer ce verbe aux temps simples? falloir, il faut, il fallut, il faudra, il faudrait, qu'il faille, qu'il fallût; pour les temps composés auxiliaire *avoir* avec le part. passé *fallu*. Pas d'impératif, puisqu'il n'y a ni 1^{er} ni 2^{ème} personne.—*occupée*: pourquoi au féminin? pas d'auxiliaire, s'accorde comme un simple adjectif avec *elle* auquel il se rapporte.—*entouré*: pourquoi pas aussi au féminin? se rapporte à *hôpital* et non pas à *elle*. —*palissade*: suite de *palis* ou pieux, plantés très rapprochés les uns des autres. Avec *colonne* on fait *colonnade* (suite de colonnes); avec *balustre* (petite colonne basse), on fait *balustrade*, rangée de balustres.

ANALYSE

Quand au printemps de 1642, les hardis pionniers prirent possession de l'île de Montréal où ils allaient avoir une guerre atroce à soutenir, Jeanne Mance était au milieu d'eux.

Trois propositions: une principale, une complétive circonstancielle et une complétive explicative.

REMARQUE: Pour bien comprendre la phrase, il faut détruire l'inversion et rétablir l'ordre logique comme suit:

PRINCIPALE.—Jeanne Mance était (présente) au milieu des hardis pionniers (eux).

COMPLÉTIVE CIRCONSTANCIELLE.—Quand ils (des hardis pionniers) prirent possession de l'île de Montréal, complément circonstanciel: au printemps de 1642.

COMPLÉTIVE EXPLICATIVE (se rapportant à Montréal) où ils allaient avoir une guerre atroce à soutenir.

REMARQUES.—Le mot *présenté* est sous-entendu dans la principale (c'est l'attribut).

où est pronom relatif (dans Montréal ou dans lequel) complément circonstanciel de *soutenir*.

—*allaient avoir* signifie *auraient (bientôt)*, (il faut prendre ces deux mots ensemble).

—à *soutenir* malgré la préposition est compl. direct de *auraient* ou *allaient avoir*.

—une *guerre atroce* est compl. direct de *soutenir*.

Cette phrase était assez difficile à analyser. L'auteur a fait attendre la principale par l'inversion, pour la faire mieux remarquer en la faisant désirer.

II

LES CANADIENS FRANÇAIS

Tout démontre que les Français établis en Amérique ont conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette puissance énergique et insaisissable qui réside en eux-mêmes, et qui, comme le génie, échappe à l'astuce de la politique aussi bien qu'au tranchant de l'épée. Ils se conservent, comme type, même quand tout semble annoncer leur destruction. Un noyau s'en forme-t-il au milieu de races étrangères, il se développe, en restant isolé, pour ainsi dire, au sein de ces populations, avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles ne peut s'incorporer. Des Allemands, des Hollandais, des Suédois se sont établis par groupes dans les Etats-Unis, et se sont insensiblement fondus dans la masse sans résistance, sans qu'une parole même révélât leur existence au monde. Au contraire, aux deux bouts de cette moitié du continent, deux groupes français ont pareillement pris place, et non seulement ils s'y maintiennent comme race, mais on dirait qu'un esprit d'énergie indépendant d'eux repousse les attaques dirigées contre leur nationalité. Leurs rangs se resserrent; la fierté du grand peuple dont ils descendent, laquelle les anime alors qu'on

les menace, leur fait rejeter toutes les capitulations qu'on leur offre; leur nature gauloise, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans des circonstances où d'autres perdraient toute espérance. Enfin cette force de cohésion, qui leur est propre se développe d'autant plus que l'on veut la détruire.

F.-X. GARNEAU.

Lecture et Récitation

CROIRE, MAIS PAS EN NOUS

Dieu, c'est le seul azur dont le monde ait
[besoin.
L'abîme en en parlant prend l'atome à témoin;
Dieu seul est grand! c'est là le psaume du
[brin d'herbe;
Dieu seul est grand! c'est là l'hymne du flot
[superbe;
Dieu seul est bon! c'est là le murmure des
[vents;
Ah! ne vous faites pas d'illusion, vivants!
Et d'où sortez-vous donc, pour eroire que vous
[êtes
Meilleurs que Dieu, qui met les astres sur
[vos têtes,
Et qui vous éblouit, à l'heure du réveil,
De ce prodigieux sourire, le soleil!

VICTOR HUGO.

Composition

LETTRE A UNE AMIE ORPHELINE A L'OCCASION
DE LA FETE DES MORTS

Ma chère Angèle,

Combien je te sens triste et désolée au soir de cette fête si propre à raviver tous nos deuils. En pleurant sur les chers disparus de ma famille, j'ai donné aux tiens, à ta digne

et regrettée mère surtout, une large part de souvenirs et de prières. Selon l'usage pratiqué dans notre paroisse, nous sommes allés dimanche, à l'issue des vêpres, visiter les tombes de nos chers défunts au champ des morts. La piété filiale avait fait, de ce lieu si sombre un féérique jardin. C'étaient partout des fleurs et des couronnes. Les chrysanthèmes blancs mettaient dans la verdure une note éclatante qui contrastait étrangement avec les longs voiles de crêpe qu'on voyait flotter autour des mausolées, cachant des visages baignés de pleurs. De riches lampes, de délicieux tableaux représentant la résurrection de Lazare ou de la fille de Jaire; des médaillons contenant portraits et souvenirs enchâssés dans l'or, la peluche et les fleurs, se détachaient sur les parois de marbre des chapelles ardentes. On se serait cru parfois sous les dalles des catacombes.

Comme ta pensée m'a hantée dans ces lieux, ma chère Angèle, et comme j'ai souffert du vide que te fait doublement sentir la fête des morts!

J'ai demandé à notre bonne Mère du ciel, dans une fervente prière, de te consoler un peu; j'ai souhaité vivement que la sympathie si réelle que tu inspires à tous ceux qui te connaissent et l'affection sincère que te témoignent tes parents et amis, fût encore augmentée afin que ton courage ne défaillât jamais.

J'ai appris par ma tante que tu obtiens des succès sérieux en musique et en peinture. Il me tarde bien que tu aies quelques élèves; il te sera si doux de te dévouer pour elles, et comme elles vont se sentir à l'aise avec toi!...

A bientôt, ma chère amie, des nouvelles détaillées de tout ce qui t'intéresse; en te disant adieu pour la forme, je sens que je ne te quitte pas, car ton souvenir m'est sans cesse présent.

ISAURE

(L'Ecole et la Famille).

Bénédictio de l'Académie Ste-Marie

Dimanche, le 3 novembre, S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, a béni la nouvelle Académie Ste-Marie, à Québec, coin des rues St-Augustin et St-Joachim. C'est une superbe école sous le contrôle des commissaires, l'un des plus beaux monuments scolaires que nous ayons vus. Cette Académie est dérigée par les Sœurs du Bon Pasteur.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

DICTÉE

RAVAGE DE L'ALCOOL

L'estomac au contact prolongé de l'alcool finit par s'irriter, et présente bientôt des lésions de la dyspepsie chronique. Le suc gastrique, chargé de digérer certaines parties des aliments, perd ses propriétés constitutives. A sa place nous ne trouvons plus qu'un mucus filant plus ou moins épais, et dénué de toute propriété digestive. Il est

cause qu'il se produit des fermentations acides dans la masse des aliments imparfaitement digérés, dont l'alcoolique peut goûter tous les matins l'arôme délicieux. C'est ce que l'on appelle les vomissements.

Poursuivant sa marche, l'alcool rencontre d'abord le foie et être les deux se livre un combat où l'alcool a presque toujours le dessus.

DR VEZINA

Enseignement agricole

Lecture en Classe

DE L'ORDRE SUR LA FERME

"L'ordre est le père de l'économie".

Le vieux proverbe: "Chaque chose à sa place, une place pour chaque chose", est toujours vrai.

Le cultivateur soigneux ne laisse rien au hasard; sur sa ferme, l'ordre règne en maître; les voitures, les instruments aratoires, les machines, etc., sont remisés après chaque journée de travail; les fossés, les clôtures, les pontons, les chemins, bien entretenus; et les animaux de la ferme soignés régulièrement et gardés dans un état de propreté parfait.

"Le travail rend tout aisé"; aussi, le fermier actif trouve-t-il moyen de s'occuper de tous les détails, minimes en apparence, mais dont dépend, en partie, sa prospérité.

Après les récoltes, c'est le moment de passer en revue le "roulant" de la ferme, afin d'y faire les restaurations nécessaires. Ne l'oublions pas, le défaut de soin fait plus de tort que le défaut de savoir.

Souvent par un léger oubli, par un manque de soin, le cultivateur peut faire des pertes énormes.

Jamais je n'ai été si convaincu de la nécessité de l'ordre, qu'en visitant récemment la magnifique ferme de l'Ecole d'agriculture

de Ste-Anne de la Pocatière, et l'établissement agricole de Ste-Louise, dirigé par l'honorable M. Caron, ministre de l'agriculture.

Sur ces fermes, rien n'est laissé au hasard, aucune "traînerie", tout plaît à l'œil.

En traversant les "rangs" dans nos campagnes, il est facile de distinguer le cultivateur à l'aise parce qu'il a de l'ordre, de celui qui est endetté, parce qu'il est sans souci.

Le bon ordre matériel est presque toujours inséparable du bon ordre moral.

N'est-il pas vrai que Poisivété comme la rouille, use plus que le travail?

L'économiste J.-B. Say a résumé admirablement les maux qui résultent du manque d'ordre, en nous racontant l'aventure très amusante et fort instructive d'un ménage rural qui avait oublié de mettre le loquet à la la barrière de la basse-cour...!

Et l'écrivain ajoute: "Voilà donc, en peu d'instant, faute d'une fermeture oubliée, une perte de trente piastres, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, etc".

Chaque cultivateur devrait inscrire sur la porte de sa maison, ce sage conseil de l'un de mes anciens professeurs: "Ce n'est pas ce qu'on sème qui rapporte, c'est ce qu'on soigne".

JEAN-CHARLES MAGNAN, B.S.A.

Diplômé de l'Inst. Agric. d'Oka.

11 octobre 1912.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

1. Divisez par 21 les nombres suivants: 28, 35, 40, 42, 47, 49, 56, 60, 63, 66, 69, 72, 78, 80, 84, 90, 96, 100, 104, 105, 108, 112, 117, 120, 126, 128, 130, 139, 142, 147, 150, 156, 159, 163, 167, 168, 170, 173, 178, 180, 184, 187, 189, 190, 192, 195, 198, 200, 203, 207, 209, 210

28 ÷ 21 = 1, reste 7.	130 ÷ 21 = 6, reste 4.
35 ÷ 21 = 1, reste 14.	139 ÷ 21 = 6, reste 13.
40 ÷ 21 = 1, reste 19.	142 ÷ 21 = 6, reste 16.
42 ÷ 21 = 2.	147 ÷ 21 = 7.
47 ÷ 21 = 2, reste 5.	150 ÷ 21 = 7, reste 3.
49 ÷ 21 = 2, reste 7.	156 ÷ 21 = 7, reste 9.
56 ÷ 21 = 2, reste 14.	159 ÷ 21 = 7, reste 12.
60 ÷ 21 = 2, reste 18.	163 ÷ 21 = 7, reste 16.
63 ÷ 21 = 3.	167 ÷ 21 = 7, reste 20.
66 ÷ 21 = 3, reste 3.	168 ÷ 21 = 8.
69 ÷ 21 = 3, reste 6.	170 ÷ 21 = 8, reste 2.
72 ÷ 21 = 3, reste 9.	173 ÷ 21 = 8, reste 5.
78 ÷ 21 = 3, reste 15.	178 ÷ 21 = 8, reste 10.
80 ÷ 21 = 3, reste 17.	180 ÷ 21 = 8, reste 12.
84 ÷ 21 = 4.	184 ÷ 21 = 8, reste 16.
90 ÷ 21 = 4, reste 6.	187 ÷ 21 = 8, reste 19.
96 ÷ 21 = 4, reste 12.	189 ÷ 21 = 9.
100 ÷ 21 = 4, reste 16.	190 ÷ 21 = 9, reste 1.
104 ÷ 21 = 4, reste 20.	192 ÷ 21 = 9, reste 3.
105 ÷ 21 = 5.	195 ÷ 21 = 9, reste 6.
108 ÷ 21 = 5, reste 3.	198 ÷ 21 = 9, reste 9.
112 ÷ 21 = 5, reste 7.	200 ÷ 21 = 9, reste 11.
117 ÷ 21 = 5, reste 12.	203 ÷ 21 = 9, reste 14.
120 ÷ 21 = 5, reste 15.	207 ÷ 21 = 9, reste 18.
126 ÷ 21 = 6.	209 ÷ 21 = 9, reste 20.
128 ÷ 21 = 6, reste 2.	210 ÷ 21 = 10.

PROBLÈMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un ouvrier a travaillé pendant 73 jours et il a reçu \$148.37; pendant 27 jours il a été payé \$1.83 par jour; pendant 24 jours \$2.07. Dites combien il a été payé par jour pendant le reste du temps.

Solution: $1.83 \times 27 = \$49.41$

$2.07 \times 24 = \$49.68$

— — — — —
51 jrs \$99.09, somme reçue pour 51 jours.

$73 - 51 = 22$ jours, le reste du temps.

$\$148.37 - \$99.09 = \$49.28$, somme reçue pour 22 jours de travail.

$\$49.28 \div 22 = \2.24 , ce qu'il reçut par jour pour le reste du temps.

2. Une pièce d'étoffe de 53 verges coûte \$183.91 au marchand. Combien doit-il vendre 17.5 verges de cette étoffe, sachant qu'il veut gagner \$2.74 par verge?

Solution: $\$183.91 \div 53 = \3.47 , le prix coûtant d'une verge.

$\$3.47 + \$2.74 = \$6.21$, le prix de vente d'une verge.

$\$6.21 \times 17.5 = \108.675 , le prix de vente de 17.5 verges. *Rép*

3. La construction d'un mur a coûté \$392.04. Sachant que ce mur a 24.75 verges de long, 2.2 verges de hauteur et 0.45 verge d'épaisseur, on demande le prix d'une verge cube de maçonnerie.

Solution: $24.75 \times 2.2 \times 0.45 = 24.5025$, le nombre de verges cubes de maçonnerie dans le mur.

$\$392.04 \div 24.5025 = \16 , le prix d'une verge cube de maçonnerie. *Rép.*

4. On veut empierrer une route de 4 milles de longueur. La largeur de la partie à empierrer est de 4.65 verges et l'épaisseur de la couche est de 0.2 verges. On demande: combien il faudra de verges cubes de pierre; la dépense totale; la pierre cassée et posée coûtant \$5.60 la verge cube?

Solution: Dans 1 mille il y a 1760 verges.

$1760 \times 4.65 \times 0.2 = 1636.8$ verges cubes de pierre à poser.

$\$5.60 \times 1636.8 = \$9,166.08$. *Rép.*

5. Un fermier veut faire drainer une pièce de terre de 11.8 arpents carrés. Il aura besoin de 209 verges de tranchée par arpent; l'ouverture de la verge courant de tranchée coûte \$0.05; les tuyaux de 1 pied de long valent \$4.40 le mille; la pose lui coûte \$0.02 la verge linéaire; le remplissage des tranchées coûte \$0.1 la verge. Quelle sera la dépense?

Solution: $209 \times 11.8 = 2466.2$ verges de tranchée.

$2466.2 \times 3 = 7398.6$ le nombre de pieds de tranchée et aussi le nombre de tuyaux nécessaires; mais il faut prendre 7399 tuyaux.

$\$4.40 \times 7399 = \$32,555.6$.

$\$32,555.6 \div 1000 = \32.5556 ou \$32.56, le prix des tuyaux.

\$0.05, l'ouverture + \$0.02, la pose + \$0.01, le remplissage = \$0.08, la verge.

$\$0.08 \times 2466.2 = \197.296 ou \$197.30.

$\$32.56 + \$197.30 = \$229.86$, la dépense. *Rép.*

6. Une ouvrière gagne \$7.20 par semaine. Elle dépense \$0.45 par jour pour sa nourriture; \$4 de loyer par mois et \$52 par an pour son entretien. Quelle somme économise-t-elle dans l'année?

Solution: $\$7.20 \times 52 = \374.40 , ce qu'elle gagne par année.

$\$0.45 \times 365 = \164.25 , ce qu'elle dépense pour sa nourriture, par année.

$\$4 \times 12 = \48 , montant du loyer annuel.

$\$164.25 + \$48 + \$52 = \264.25 , total des dépenses annuelles.

$\$374.40 - \$264.25 = \$110.15$, somme économisée. *Rép.*

7. Un marchand achète 76 verges de drap à \$2.89 la verge; il en emploie 12 verges à habiller ses enfants. Combien doit-il vendre la verge de ce qui lui reste pour rentrer dans ses déboursés et, de plus, gagner \$31.24.

Solution: $76 - 12 = 64$ verges, ce qu'il vend.

$\$2.89 \times 76 = \219.64 , coût du drap.

$\$219.64 + \$31.24 = \$250.88$, somme qu'il doit recevoir pour les 64 verges.

$\$250.88 \div 64 = \3.92 , prix de vente d'une verge. *Rép.*

8. Six associés ont à se partager une somme de \$12,910.60. Le premier doit avoir \$1,460 comme gérant; le deuxième, \$912.50, pour travail de comptabilité. Le reste doit être divisé également entre les six associés. Quelle sera la part de chacun?

Solution: $\$1,460 + \$912.50 = \$2,372.50$.

$\$12,910.60 - \$2,372.50 = \$10,538.10$.

$\$10,538.10 \div 6 = \$1,756.35$.

$\$1,460 + \$1,756.35 = \$3,216.35$, la part du premier. *Rép.*

$\$912.50 + \$1,756.35 = \$2,668.85$, la part du deuxième. *Rép.*

$\$1,756.35$ la part de chacun des autres associés. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Partagez \$2,837.12 entre A et B de manière que les $\frac{3}{7}$ de la part d'A égalent les $\frac{5}{9}$ de la part de B.

Solution: $\frac{3}{7}$ de la part d'A = $\frac{5}{9}$ de la part de B.

$\frac{1}{7}$ de la part d'A = $(\frac{5}{9} \times \frac{1}{3})$ de la part de B.

$\frac{1}{7}$ de la part d'A = $(\frac{5}{9} \times \frac{1}{3}) = \frac{5}{27}$ de la part de B.

C'est-à-dire que la part d'A = $\frac{5}{27}$ de la part de B.

Donc $\frac{3}{7}$ de B + $\frac{3}{7}$ de B = les parts des deux = $\frac{6}{7}$ de B = \$2,837.12.

$\frac{3}{7}$ de B = \$2,837.12.

$\frac{3}{7}$ de B = $2,837.12 \times \frac{7}{6} = \$1,235.52$, la part de B. *Rép.*

$\frac{5}{9}$ de B = $2,837.12 \times \frac{9}{5} = \$1,601.60$, la part d'A. *Rép.*

Autre solution: $\frac{3}{7}$ de la part de B = $\frac{5}{9}$ de la part d'A.

$\frac{1}{9}$ de la part de B = $(\frac{5}{9} \times \frac{1}{3})$ de la part d'A.

$\frac{1}{9}$ de la part de B = $(\frac{5}{9} \times \frac{1}{3}) = \frac{5}{27}$ de la part d'A.

C'est-à-dire que la part de B = $\frac{5}{27}$ de la part d'A.

$\frac{5}{9}$ d'A + $\frac{5}{9}$ d'A = $\frac{10}{9}$ d'A = les parts des deux = \$2,837.12.

$\frac{1}{9}$ d'A = $2,837.12$.

$\frac{5}{9}$ d'A = $2,837.12 \times 9 = \$1,601.60$, la part de A. *Rép.*

$\frac{3}{7}$ d'A = $2,837.12 \times \frac{7}{6} = \$1,235.52$, la part de B. *Rép.*

Autre solution: Soit \$15, les $\frac{3}{7}$ de la part d'A et aussi les $\frac{5}{9}$ de la part de B. Nous choisissons un nombre exactement divisible par 3 et par 5.

$\frac{3}{7}$ de la part d'A = 15.

$\frac{1}{7}$ de la part d'A = $\frac{15}{3} = 5$.

$\frac{1}{7}$ de la part d'A = $\frac{15 \times 7}{3} = \35 , la part d'A.

$\frac{1}{9}$ de la part de B = \$15.

$\frac{1}{9}$ de la part de B = $\$15 \times 9 = \135 .

$\frac{5}{9}$ de la part de B = $\frac{135 \times 5}{9} = \75 , la part de B.

\$35 + \$75 = \$110, les parts des deux associés.

De cette somme de \$110, A possède \$35, c'est-à-dire $\frac{3}{110}$ du tout et B possède \$75, c'est-à-dire $\frac{75}{110}$ du tout.

$\frac{3}{7}$ de \$2,837.12 = \$2,837.12 $\times \frac{3}{7} = \$1,235.52$, la part d'A. *Rép.*

$\frac{5}{9}$ de \$2,837.12 = \$2,837.12 $\times \frac{5}{9} = \$1,601.60$, la part de B. *Rép.*

2. A peut faire un ouvrage en $6\frac{1}{2}$ jours et B peut faire le même ouvrage en $12\frac{3}{4}$ jours. Travaillant ensemble combien mettront-ils de jours à faire cet ouvrage?

Solution: Dans 1 jour, A fait une partie de l'ouvrage représenté par la fraction dont le numérateur est 1 et le dénominateur $6\frac{1}{2}$. Simplifiant cette fraction, en multipliant les deux termes par 2, nous trouvons $\frac{2}{13}$.

Dans 1 jour B fait une partie de l'ouvrage représenté par la fraction dont le numérateur est 1 et le dénominateur $12\frac{3}{4}$. Simplifiant cette fraction, en multipliant les deux termes par 4, nous trouvons $\frac{4}{51}$.

$\frac{2}{13} + \frac{4}{51} = \frac{6}{39} + \frac{4}{39} = \frac{10}{39}$, la partie de l'ouvrage que les deux feront dans 1 jour.

$\frac{1}{10} = \frac{1}{13.4}$ de jour.

$\frac{10}{39} = \frac{1}{3.9} \times 10 = \frac{10}{39} = 4\frac{1}{13.4}$ jours. *Rép.*

3. Avec les $\frac{3}{4}$ de ce qu'elle possédait dans sa bourse, une personne a acheté $7\frac{1}{2}$ verges de drap à \$2.76 la verge. Quelle somme lui reste-t-il? Quelle somme avait-elle d'abord.

Solution: Les $\frac{3}{4}$ de ce qu'elle possédait = $7\frac{1}{2}$ verges à \$2.76 = \$2.76 $\times 7\frac{1}{2}$ = \$20.70.

$\frac{1}{4}$ de ce qu'elle possédait = \$20.70 $\div 3$ = \$6.90, ce qui lui reste. *Rép.*

$\frac{3}{4}$ de ce qu'elle possédait = \$6.90 $\times 4$ = \$27.60. *Rép.*

4. Un ébéniste a travaillé $12\frac{3}{8}$ jours à la confection d'un meuble. S'il le vend \$117.04,

combien aura-t-il reçu par jour, sachant que les matières premières représentent les $\frac{2}{3}$ de ce prix ?

Solution: $\frac{2}{3}$ du prix = $\frac{2}{3}$ du prix = le coût du travail.

$\frac{1}{3}$ du prix = \$117.04.

$\frac{1}{3}$ du prix = \$117.04.

$\frac{2}{3}$ du prix = \$117.04 $\times 2$ = \$43.89, le coût total du travail.

\$43.89 $\div 12\frac{1}{2}$ = \$43.89 $\div \frac{5}{4}$ = \$43.89 $\times \frac{4}{5}$ = \$34.2, ce qu'il gagne par jour. *Rép.*

5. Une pièce de drap a été achetée \$58.32. On en a revendu $\frac{1}{3}$ au prix coûtant et le reste avec un bénéfice de \$0.25 par verge. On a retiré \$63.72 de la pièce. Calculez la longueur de la pièce et le prix d'achat par verge.

Solution: \$63.72 - \$58.32 = \$5.40, le gain.

\$5.40 \div \$0.25 = $21\frac{3}{5}$ verges. Les verges sur lesquelles on a gagné.

On a gagné sur les $(\frac{2}{3} - \frac{1}{3})$ $\frac{1}{3}$ de la pièce.

$\frac{2}{3}$ de la pièce = $21\frac{3}{5}$ verges = $19\frac{8}{5}$ de verge.

$\frac{1}{3}$ de la pièce = $10\frac{3}{5}$.

$\frac{1}{3}$ de la pièce = $10\frac{3}{5} \times \frac{3}{2}$ = $16\frac{2}{5}$ = $32\frac{2}{5}$ verges. *Rép.*

\$58.32 $\div 32\frac{2}{5}$ = \$58.32 $\div 16\frac{2}{5}$ = \$58.32 $\times \frac{5}{16\frac{2}{5}}$ = \$1.80, le prix d'achat d'une verge. *Rép.*

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, Etc.

1. Une personne consacre les $\frac{3}{4}$ d'un héritage au paiement d'une dette. Elle dépense les $\frac{4}{15}$ du reste. Ayant placé ce qui lui reste alors à 5%, elle possède au bout d'un an capital et intérêts réunis \$3,465. Quel était l'héritage ?

Solution: $\frac{3}{4} - \frac{3}{4} = \frac{1}{4}$, ce qui reste après le paiement de la dette.

$\frac{4}{15}$ de $\frac{1}{4}$ = $\frac{1}{15}$ de $\frac{1}{4}$ = $\frac{1}{60}$ de l'héritage la somme dépensée.

$\frac{3}{4} - \frac{1}{60} = \frac{45}{60} - \frac{1}{60} = \frac{44}{60} = \frac{11}{15}$ la partie placée à intérêts.

\$1 placée à 5% devient au bout d'un an \$1.05.

\$3,465 \div \$1.05 = \$3,300, la somme placée à intérêts.

$\frac{11}{15}$ de l'héritage = \$3,300.

$\frac{1}{15}$ de l'héritage = \$330.

$\frac{3}{4}$ de l'héritage = \$330 $\times \frac{3}{4}$ = \$247.50.

$\frac{3}{4}$ de l'héritage = \$247.50 $\times \frac{4}{3}$ = \$330, l'héritage. *Rép.*

2. Un certain capital, placé à intérêts simples à 5% pendant un temps inconnu, est devenu, avec ses intérêts, égal à \$8,712.50. Le même capital, placé pendant le même temps à 4%, serait devenu, avec ses intérêts, \$8,670. Quel est ce capital et pendant combien de temps a-t-il été placé ?

Solution: \$8,712.50 - \$8,670 = \$42.50, la différence entre les intérêts. La somme de \$42.50 représente un pour cent du capital multiplié par le temps.

\$42.50 $\times 5$ = \$212.50 = 5% du capital multiplié par le temps, c'est-à-dire l'intérêt total à 5%.

\$8,712.50 - \$212.50 = \$8,500, le capital. *Rép.*

Autrement: \$42.50 $\times 4$ = \$170 = 4% du capital multiplié par le temps.

\$8,670 - \$170 = \$8,500, le capital. *Rép.*

\$8,500 $\times 0.04$ = \$340, l'intérêt de \$8,500 pour 1 an, à 4%.

\$170 \div \$340 = 0 année, 6 mois. *Rép.*

3. Une personne veut acheter des obligations qui portent intérêt à 5%. A quel cours doivent-elles être ces obligations pour que l'argent rapporte 5.5% ?

Solution: Une obligation de \$100 rapporte \$5. Mais chaque piastre dépensée à acheter cette obligation rapporte \$0.055.

\$5 \div \$0.055 = \$90.90 $\frac{1}{11}$, prix qu'il faut payer une obligation qui donne \$5 de revenu annuel.

Rép.

4. Un ouvrier fait un ouvrage en 40 jours, un deuxième en 45 jours, un troisième en 50 jours. Ils s'associent et reçoivent ensemble \$242. Combien recevront-ils chacun d'après leur force au travail ?

Solution: Dans 1 jour le premier fait $\frac{1}{40}$ de l'ouvrage; le deuxième $\frac{1}{45}$ et le troisième $\frac{1}{50}$; donc les \$242 doivent être partagées entre les ouvriers dans les rapports des fractions $\frac{1}{40}$, $\frac{1}{45}$, $\frac{1}{50}$.

Changeant ces fractions en d'autres ayant le même dénominateur on a: $\frac{45}{1800}$, $\frac{40}{1800}$, $\frac{36}{1800}$; le partage doit se faire dans le rapport des nombres 45, 40, 36.

$$45 + 40 + 36 = 121.$$

Ainsi le premier doit recevoir $\frac{45}{121}$ de \$242 = \$90. *Rép.*

Le deuxième doit recevoir $\frac{40}{121}$ de \$242 = \$80. *Rép.*

Le troisième doit recevoir $\frac{36}{121}$ de \$242 = \$72. *Rép.*

5. Trois associés, qui avaient mis ensemble \$14,400 dans une affaire, en retirent: le premier \$3,886, le deuxième \$5,208, le troisième \$6,490, capital et bénéfices réunis. Quelle était la mise de chacun et le bénéfice pour cent de l'affaire ?

Solution: \$3,886 + \$5,208 + \$6,490 = \$15,584, le capital total et le bénéfice total réunis.

$$\$15,584 - \$14,400 = \$1,184, \text{ le bénéfice total.}$$

$$\$1,184 \div \$14,400 = \$0.08 \frac{2}{3} = 8 \frac{2}{3} \%. \text{ Rép.}$$

$$\$3,886 \div \$1.08 \frac{2}{3} = \$3,590 \frac{3}{4}, \text{ capital du premier. Rép.}$$

$$\$5,208 \div \$1.08 \frac{2}{3} = \$4,812 \frac{1}{4}, \text{ capital du deuxième. Rép.}$$

$$\$6,490 \div \$1.08 \frac{2}{3} = \$5,996 \frac{2}{3}, \text{ capital du troisième. Rép.}$$

ALGÈBRE

1. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante: $ax + b = \frac{x}{a} + \frac{1}{b}$.

Multipliant l'équation par ab le plus petit multiple commun des dénominateurs on a: $a^2bx + ab^2 = bx + a$.

$$\text{Transposant on a: } a^2bx - bx = a - ab^2 = a(1 - b^2).$$

Mettant x en facteur commun on a: $(a^2b - b)x = a(1 - b^2)$.

$$x = \frac{a(1 - b^2)}{a^2b - b} = \frac{a(1 - b^2)}{b(a^2 - 1)}$$

2. Une personne charitable se propose d'assister 18 personnes en donnant à chacune $4\frac{1}{2}$ verges d'étoffe. Elle revient sur son projet, en choisissant une autre étoffe qui coûte \$0.40 de moins par verge, ce qui lui permet d'assister 6 pauvres de plus, tout en donnant à chacun des 24 malheureux la même longueur d'étoffe et en dépensant la même somme. On demande le prix de la verge de chaque étoffe.

Solution: Soit x le prix de la verge de la 1ère étoffe.

On a l'équation: $4\frac{1}{2}x \times 18 = 4\frac{1}{2}(x - \$0.40) \times 24$.

$$\text{D'où } 81x = 108x - \$43.20.$$

$$\text{Transposant on a: } 81x - 108x = -43.20.$$

$$-27x = -43.20.$$

Multipliant par moins un on a: $27x = 43.20$.

$$\text{D'où } x = 43.20 \div 27 = \$1.60. \text{ Rép.}$$

3. On a deux barriques de vinaigres de différentes qualités contenant, la première, 54 gallons, et la seconde 36 gallons. On retire de chaque barrique la même quantité de vinaigre et on met dans la première ce qu'on retire de la seconde et dans la seconde ce qu'on retire de la première. On demande quelle quantité de vinaigre on a dû ainsi échanger pour que les deux barriques de vinaigre soient de même qualité ?

Solution: Pour généraliser le problème représentons par c et c' les capacités des deux barriques, et par x la quantité de vinaigre qu'il faut extraire simultanément de chacune d'elles.

Si on retranche de la première barrique x gallons et qu'on les remplace par x gallons de la seconde barrique, le rapport de la quantité du premier vinaigre à la quantité du second vinaigre dans la première barrique sera $c \frac{c-x}{x}$. Si on retranche de la seconde barrique x gallons et qu'on les remplace par x gallons de la première barrique, le rapport de la quantité du premier vinaigre à la quantité du second dans la deuxième barrique sera $c' \frac{x}{c-x}$. Pour que la qualité du vin soit même dans les deux barriques, il faut que ces deux rapports soient égaux. On a donc l'équation:

$$\frac{c-x}{x} = \frac{x}{c'-x}$$

Chassant les dénominateurs on a: $c'c - c'x - cx + x^2 = x^2$.

Soustrayant x^2 des deux membres on a: $c'c - c'x - cx = 0$.

Transposant on a: $-c'x - cx = -cc'$.

Multipliant par moins un on a: $c'x + cx = cc'$.

Mettant x en facteur commun on a: $(c' + c)x = cc'$.

$$\text{D'où } x = \frac{cc'}{c' + c}$$

Faisant l'application de cette formule, (qui peut s'énoncer comme suit: le nombre de gallons est égal au produit des capacités des deux barriques divisé par leur somme), aux deux nombres donnés on a: $\frac{\frac{3}{4} \times \frac{3}{8}}{\frac{3}{4} + \frac{3}{8}} = \frac{3 \times 3}{4 \times 8} = \frac{9}{32} = \frac{5 \times 2}{5 \times 8} = \frac{10}{40} = 21 \frac{3}{8}$ gallons. *Rép.*

LANGUE ANGLAISE

Dictation and Composition

CROSSING THE ALPS

Av'-a-lanche, a mass of snow and ice rolling down a mountain.

Sled, a vehicle, on runners, for carrying loads of snow.

When Napoleon Bonaparte invaded Italy the second time (A. D. 1800), he led his army across the cold and stormy Alps, where the snow lies deep all the year round, and the roads are often blocked up by masses of ice.

He himself crossed by the St. Bernard Pass in May; and a few months later he ordered one of his generals, Marshal Macdonald, to cross by the Splügen(1), with 15,000 soldiers, and join him on the plains below. It was then the end of November, and the winter storms were raging among the mountain passes.

It was a perilous undertaking, yet he must obey; and the men began their terrible march, through narrow defiles, past overhanging precipices, six thousand feet up, up, up among the gloomy solitudes of the Alps!

The cannon were placed on rough sleds, each drawn by a long team of soldiers, or, when the roads permitted, by oxen; and the ammunition was packed on mules. First came the guides, driving their long black poles into the snow in order to find the path; then came workmen to clear away the drifts; then the dragoons, mounted on their most powerful horses, to beat down the track; after whom followed the main body of the army.

They encountered severe storms and piercing cold. When half way up the mountains, a rumbling noise was heard among the cliffs. The guides looked at each other in alarm, for they knew well what it meant. It grew louder and louder. "An avalanche! an avalanche!" they shrieked; and the next moment a field of ice and snow came leaping down the mountains, striking the line of march and sweeping away thirty dragoons in its wild plunge. The black forms of the horses and their riders were seen for an instant struggling for life, and then they disappeared for ever.

The sight struck the soldiers with horror; they crouched and shivered in the blast. Their enemy was not now flesh and blood, but wild winter storms; swords and bayonets could not defend them from the desolating

(1) Pronounce Splu-gen (g hard).

avalanche. Flight or retreat was hopeless; for all around lay the drifted snow, like a vast winding-sheet. On they must go, or death was certain; and the brave men struggled forward.

"Soldiers!" exclaimed their commander, "you are called to Italy; your general needs you. Advance and conquer first the mountain and the snow, then the plains and the enemy".

Blinded by the winds, benumbed with the cold, and far beyond the reach of aid, Maedonald pressed on. Sometimes a whole company of soldiers was suddenly swept away. On one occasion, a poor drummer, crawling out from a mass of snow which had torn him from his comrades, began to beat his drum for relief. The muffled sound came up from his gloomy resting-place, and was heard by his brother soldiers, but none could go to his rescue. For an hour he beat rapidly; then the strokes grew fainter and fainter, until they were heard no more, and the poor drummer laid himself down to die!

Two weeks were occupied in this perilous march, and two hundred men perished in the undertaking.

This passage of the Splügen is one of the bravest exploits in the history of Napoleon's generals, and illustrates the truth of the well-known saying, "where there is a will, there is a way". No one can read of heroic deeds like this, of brave men grappling with danger and death, without a feeling of respect and admiration. But heroic deeds are always the fruit of *toil* and *self-sacrifice*. No one can accomplish great things, unless he *aims* at great things, and *pursues* that aim with determined courage and perseverance.

QUESTIONS.—How did Napoleon lead his

army into Italy the second time? By what pass did Maedonald cross? In what season? How were the cannon transported? What noise was heard, when they were half way up the mountains? What was the cause of it? What damage did it do? Relate the incident of the drummer. How long did the march occupy? How many men perished in the undertaking? What proverb does the exploit illustrate.

Pronounce in syllables:—

Splu'-gen	Sol'-i-tudes
Per'-il-ous	Am-mu-ni'-tion
Prec'-i-pice	En-com'-tered
Des'-o-lat-ing	Rap'-id-ly
Ex-claim'ed	Il-lus'-trates
Be-numbed'	Per-se-ver'-ance.

DICTATION.—The chief passes of the Alps are the great St. Bernard, the St. Gothard, the Simplon, the Splügen, and the Stelvio pass in the Tyrol, which is the highest of all.

Napoleon crossed the Alps by the St. Bernard pass, the same by which Hannibal had invaded Italy two thousand years before.

Napoleon Bonaparte was born at Ajaccio, in the island of Corsica in 1769. He became Emperor of the French in 1804. After the battle of Waterloo in 1815, he was sent by the English Government to St. Helena, where he died in 1821.

His remains were removed to France in 1840, by consent of England, and reinterred at Paris.

Pour le français

Nous reproduisons dans *L'Enseignement Primaire* l'excellente étude que M. le chanoine Ross, Principal de l'École normale de Rimouski, a publiée dans le *Progrès du Golfe*, sur le Parler Français.

Le Congrès de la Langue Française.—Le comité permanent du congrès de la langue française a fait à sa dernière délibération régulière l'élection de son bureau de directeurs et de l'exécutif, comme suit:

Président, S. G. Mgr P.-E. Roy, évêque d'Eleuthéropolis; vice-président, M. Thomas Chapais; secrétaire-général, M. Adjudor Rivard, C.R.; trésorier, M. l'abbé Ph.-J. Fillion, professeur à l'Université Laval; archiviste, M. Amédée Denault, publiciste.

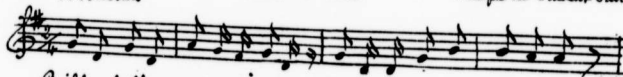
LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à la petite école

La petite étoile

Moderato

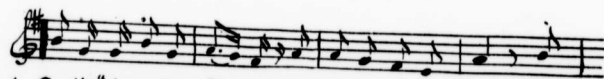
musique de Prudent Prévost



Brille, brille, petite étoile, Fixe sur moi ton œil de feu ;

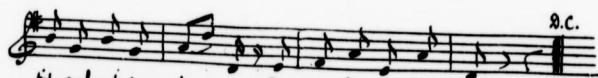


Lorsque la nuit étend son voile, Tu viens et me parles de Dieu !



1. Tu dis : c'est notre Pè-re, Il nous a faits tous deux : Pe-

2. Tout en haut, dans l'espa-ce, Tu rends gloire au Seigneur ; Et



tit enfant sur ter-re, Petite étoile aux cieux. »
moi, je lui rends grâce, I-ci. bas dans mon cœur.

Voici une jolie mélodie de Prudent Prévost qui demande à être chantée avec la simplicité qui convient à l'enfance. Pour obtenir ce résultat, il faut nécessairement que les enfants comprennent bien ce qu'ils vont chanter, afin de pouvoir parler leur chant. On devra donc, avant de faire apprendre le chant, s'assurer que les élèves saisissent bien le sens des mots et des phrases. Les passages qui doivent surtout être étudiés sont les suivants : 1° "La nuit étend son voile, c'est-à-dire couvre la terre d'obscurité.—2° Tu viens et me parles de Dieu, c'est-à-dire tu apparais et, en te voyant, je ne puis m'empêcher de penser à Dieu comme si je t'entendais me parler de lui.—3° Tu rends gloire . . . je rends grâce : rendre gloire signifie célébrer la gloire, la proclamer ; rendre grâce signifie remercier.—etc.

Lorsque tout est compris, on aborde le chant. Ne pas laisser prendre un mauvais pli en commençant. Il faut chanter légèrement et bien articuler, avec le désir de faire comprendre à ceux qui nous écoutent de parler son chant, c'est-à-dire de le phraser ou si l'on veut de le ponctuer, suivant

le sens, tout en conservant la mesure. C'est là que l'on reconnaît le vrai chanteur et qu'on l'écoute avec plaisir.

Ce chant doit être exécuté d'un mouvement modéré, mais pas lent; c'est ce que signifie le mot *moderato* placé en tête du morceau.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

Petite Revue

La langue française dans l'Ontario.—Le ministère de l'Éducation d'Ontario a promulgué récemment un règlement scolaire tout à fait injuste et vexatoire pour les 300,000 Canadiens français qui habitent la province. Ce règlement restreint l'enseignement du français au premier cours et à une seule heure par jour dans les autres cours dans les écoles bilingues de cette province, et impose aux écoles catholiques anglo-françaises l'obligation d'une double inspection, où la supériorité est donnée aux fonctionnaires de langue anglaise. Aussi, cette ordonnance vexatoire a-t-elle créé une profonde sensation chez nos compatriotes, qui ont protesté énergiquement contre l'attitude injustifiable du gouvernement de Toronto. Les commissions scolaires catholiques et françaises résistent courageusement et nous souhaitons qu'elles poursuivent jusqu'à la victoire la lutte qu'elles soutiennent avec tant de raison. Il est temps de savoir si les droits conférés à la langue française au Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sont déjà reniés au Canada, en dehors de la province de Québec.

Dans les Balkans.—Réciproquement la Turquie et les petites nations balkaniques se sont déclaré la guerre il y a déjà quelques semaines. La Bulgarie, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro, la Grèce se sont ligüés contre le farouche Turc, ennemi héréditaire du chrétien. C'est une guerre dont les origines remontent au quinzième siècle, à la prise de Constantinople, et à l'heure où nous écrivons, les alliés balkaniques l'emportent sur le Croissant. Les alliés Bulgares et Serbes ont remporté à soixante mille de Constantinople une immense victoire: 60,000 sont restés sur le champ de bataille entre Lulle Burgas et Seraï. Le lendemain la ville d'Andrinople capitulait, et la garnison turque forte de 50,000 se rendait aux vainqueurs. Quand notre revue ira sous presse, Constantinople sera probablement aux mains des Bulgares.

Les pays chrétiens formant partie de l'empire turc sont les plus malheureux, et ne présentent plus de leur antique splendeur que des amas de ruines.

Plusieurs états se sont détachés successivement de l'empire ottoman: La Grèce en 1830, et depuis 1878, le Monténégro, la Serbie et la Roumanie. La Bosnie et l'Herzégovine, très éloignées du centre de l'empire, ont vu leur administration confiée à l'Autriche. Bien que détachés depuis longtemps de la Turquie, les états des Balkans ont toujours eu à souffrir de la brutalité musulmane.

A la mémoire de Garneau.—Samedi, le 19 octobre dernier, a été dévoilé solennellement à Québec, un magnifique bronze élevé à la mémoire de l'historien F.-X. Garneau, par un riche industriel canadien-français, l'honorable M. G.-E. Amyot, C.L. M. Amyot a fait don de ce monument au gouvernement de notre province. A cette occasion de beaux discours furent prononcés par MM. Amyot, le Lieutenant-gouverneur, Sir Lomer Gouin, Sir Wilfrid Laurier, le recteur de l'Université McGill, le recteur de l'Université Laval, le lieutenant-colonel Wood,

M. J.-E. Roy et M. Hector Garneau, petit-fils de l'historien. Ce fut une fête touchante, où la note patriotique sonna haute et fière. M. Amyot a donné là un noble exemple et nous l'en félicitons.

F.-X. Garneau, notre historien national, est une des gloires les plus pures du Canada français. Il consacra sa vie entière à écrire l'histoire de son pays.

Il naquit à Québec en 1809 et mourut en 1866.

Garneau fréquenta les écoles primaires de sa ville natale, et termina seul son éducation classique.

Il avait la noble passion de l'étude; aussi s'y livra-t-il avec ardeur. "Son père, dit un de ses biographes(1) demeurait alors dans une maison située non loin de l'église actuelle du quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec. Les citoyens des environs ont gardé longtemps le souvenir des habitudes studieuses du jeune Garneau. Toutes les nuits, disent-ils, on voyait une petite lumière briller à une fenêtre de la mansarde; c'était la lampe de l'étudiant".

F.-X. Garneau, le premier, à force de patriotisme, de recherches et de veilles qui ont usé sa santé et fané sa vie dans sa fleur, "est parvenu à venger l'honneur outragé de nos ancêtres, à relever nos fronts courbés par les désastres de la conquête, en un mot à nous révéler à nous-mêmes".

L'*Histoire du Canada* de Garneau est un véritable monument élevé à la gloire de la nationalité canadienne-française (2).

Bibliographie

UNE CROISADE D'ADOLESCENTS, par M. l'abbé L.-A. Groulx, professeur au collège de Valleyfield. Voilà deux cents et quelques pages bien intéressantes et bien édifiantes. M. l'abbé Groulx a écrit ce livre avec son cœur d'apôtre, d'éducateur et de patriote. Il y raconte en termes entraînants cet admirable mouvement d'action catholique qui se dessine dans quelques uns de nos collèges classiques, depuis 1900.

Ce n'est pas sans émotion que l'on assiste à la "croisade d'adolescents" qui eut pour heureux résultat la fondation de l'A. C. J. C.

Aux éducateurs de la jeunesse et à la jeunesse elle-même, nous recommandons la lecture d'*Une croisade d'adolescents*.

HENRI BERNECHE, en religion Frère Norbert de Marie.—Novice de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, 1893-1910.

C'est une vie bien belle, bien édifiante que celle de ce jeune Canadien français qu'un maître vient de publier à Paris.

Henri Bernèche, c'est le récit d'une existence d'adolescent mort à la fleur de l'âge au noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Montréal. Né au Sault-Montmorency, élevé à Québec où il fréquenta l'École des Frères de Saint-Sauveur, Henri Bernèche fut le parfait modèle du jeune catholique convaincu, éclairé et pieux.

La vie d'Henri Bernèche est écrite en un style de premier ordre; l'auteur, l'un des éducateurs les plus éminents que nous connaissions, à su mêler l'histoire et la description au sujet qu'il traite. Imprimé avec soin, illustré avec goût, ce volume convient très bien comme livre de prix. Nous en recommandons la lecture, non seulement aux jeunes gens, mais aussi aux

(1) L'abbé H.-R. Casgrain.

(2) Une autre très belle *Histoire du Canada*, celle de M. l'abbé Ferland, mérite une place d'honneur à côté de l'œuvre de Garneau.

instituteurs et aux institutrices qui comprendront encore mieux en le lisant toute la beauté et tout le prix d'une âme.

En vente chez les Frères, 44, rue Côté, Montréal.

COURS ABREGÉ D'HISTOIRE NATURELLE, à l'usage des Maisons d'éducation, par l'abbé V.-A. Huard. Abrégé de Zoologie.—Abrégé de Botanique.—Abrégé de Minéralogie.—Abrégé de Géologie. Ces petits *Abrégés*, illustrés, qui varient d'une cinquantaine à une centaine de pages chacun, sont maintenant en vente, chez M. l'abbé Huard, à l'Archevêché de Québec, au prix de: 25 sous, l'unité; \$2.40 la douzaine.—Toutefois, l'*Abrégé de Géologie* ne sera prêt qu'au cours de l'automne. Nous l'annoncerons en temps utile.

En préparant ce "Cours abrégé d'histoire naturelle", l'auteur s'est proposé: 1. de le rédiger tout d'abord au point de vue du Canada, et en même temps d'après le programme des examens du baccalauréat, pour les collèges classiques; 2. d'éviter l'appareil trop technique, pour ne pas détourner les jeunes gens de ces sciences naturelles qui sont d'elles-mêmes si attachantes—quand on les présente avec assez de vie et non à l'état d'ossature sèche, aride et compliquée.

"L'Histoire Sainte enseignée"

Livre du maître et de la maîtresse, par M. l'abbé F.-A. Bailliargé, ptre, curé de Verchères, P. Q. M. l'abbé Bailliargé vient de publier un ouvrage très intéressant sur la manière d'enseigner l'Histoire Sainte. Ce recueil renferme des explications à donner aux élèves, des avis et des renseignements à l'usage des maîtres: les 26 leçons qu'il contient se rapportent aux temps primitifs, c'est-à-dire à la première partie de l'Histoire Sainte.

L'ouvrage est en vente chez l'auteur, au prix de 50 sous.

"Nouvelle méthode de langue française"

La "Nouvelle méthode de langue française", par MM. Magnan et Tremblay (Cours élémentaire) a été approuvée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique en mai 1910. Prix du *Livre de l'Elève*, 25 ets et celui du *Livre du Maître*, 60 ets.

Le *Cours moyen* de cette Nouvelle méthode (Deuxième Livre), Livre de l'Elève et Livre du Maître, vient de paraître. Prix: 40 ets le premier et 80 ets le second. Tous ceux qui se servent de cette nouvelle méthode en apprécient hautement la clarté, et disent beaucoup de bien de l'ensemble coordonné des leçons de Langue française qu'elle met en valeur.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS, EDITEURS, QUEBEC.

Le Bien-Etre des enfants

Du 8 au 22 octobre dernier a été tenue à Montréal, au manège militaire, rue Craig, une exposition pour le Bien-Etre des Enfants. Cette exposition a été organisée en vue d'améliorer les conditions de la formation physique, intellectuelle et morale de nos enfants. Son but immédiat était de faire mieux connaître les problèmes que comprend le Bien-Etre des Enfants, et indiquer autant que possible, comment on peut les résoudre, en montrant ce qui se fait et ce qui doit se faire dans la famille et la société.

Dans une lettre aux fidèles de son diocèse, en date du 22 septembre 1912, S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, a dit admirablement ce que devait être cette exposition:

"L'œuvre comprend d'abord une vaste enquête sur les conditions où se trouvent d'ordinaire les enfants qui vont naître, comme ceux qui viennent d'ouvrir les yeux à la lumière: enquête sur le nombre de ceux qui perdent le don précieux de la vie à peine reçue, sur les chances que tous ont de la conserver dans les conditions que leur créent la famille et la cité; enquête sur l'enfant qui souffre ou qui sourit, sur celui qui grandit choyé dans un foyer bien chaud, ou souffreteux dans la rue; enquête sur l'enfant qu'on met à l'école ou qu'on renferme à l'usine; en un mot, enquête sur l'enfant de tout âge, de toute condition, de toute nationalité, pour mieux connaître comment on conserve la vie qui surgit, comment on prépare les citoyens de demain, la prospérité et la grandeur de la race et du pays".

L'exposition a remporté le plus vif succès, elle a permis aussi au public de mieux connaître les œuvres catholiques de charité et d'éducation si nombreuses à Montréal, grâce au clergé et aux communautés religieuses.

Une semblable exposition aura lieu bientôt à Québec.

Conventions de commissaires d'écoles

Les 22 et 23 octobre dernier, l'honorable M. de LaBruère a présidé deux conventions de commissaires d'écoles: la première à Farnham, où plus de cent commissaires d'écoles des comtés de Missisquoi et de Brome, s'étaient réunis à la suggestion du dévoué inspecteur du district, M. C.-J. Miller, et la seconde à Waterloo à laquelle quatre-vingts commissaires du comté de Shefford assistaient.

MM. les curés et plusieurs citoyens honorèrent ces importantes conventions de leur présence. M. l'inspecteur Miller et quelques membres du clergé adressèrent la parole.

Ce fut M. le Surintendant qui donna la conférence. Ses paroles furent religieusement écoutées et ses sages conseils le plus favorablement appréciés.

Dans la livraison de décembre nous donnerons un résumé de l'excellente causerie de M. le Surintendant.

Une quatrième convention de commissaires d'écoles

A St-Anselme, comté de Dorchester, sur l'initiative de M. l'inspecteur L.-A. Guay, aura lieu une grande convention des commissaires des municipalités scolaires des comtés de Bellechasse, Lévis et Dorchester, visitées par cet inspecteur.

La convention sera présidée par l'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique. S. G. Mgr P.-E. Roy, évêque auxiliaire de Québec et M. C.-J. Magnan, Inspecteur-général des écoles catholiques, prendront aussi part à la convention.

Le nouveau Principal de l'École normale Jacques-Cartier

A sa dernière réunion, le Comité catholique avait recommandé la nomination de M. l'abbé Adélarde Desrosiers au poste de Principal de l'École normale Jacques-Cartier, en remplacement de M. l'abbé Dubois, démissionnaire. Par un arrêté ministériel en date du 6 novembre 1912, le choix du Comité catholique a été ratifié.

Nous offrons au nouveau titulaire nos plus vives félicitations et nos meilleurs vœux. Assistent-Principal depuis plusieurs années, M. l'abbé Desrosiers est bien préparé à remplir la tâche importante qu'on vient de lui confier.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRETES EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec)

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel du 21 juin 1912, a détaché:

1. De la municipalité scolaire de Côte-Visitation les biens-fonds ayant au cadastre officiel de la paroisse de Côte-Visitation, comté d'Hochelega, les Nos 177 à 201 inclusivement:

2. De la municipalité scolaire de Maisonneuve, comté d'Hochelega, les biens-fonds ayant au cadastre officiel du village d'Hochelega les Nos 1, 1a, 2, 4; les lots Nos de subdivision à partir de 1,330, 1,1023, 1,1072, 1a, 614, 1a, 663, 1a, 1408, 1a, 1457, 2, 612, 2, 661, 2, 1138, inclusivement, jusqu'au chemin de la Côte-Visitation, et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte sous le nom de St-Frs Salano, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel du 20 juin 1912, a détaché de la municipalité scolaire de St-Marcel, comté de Richelieu, les biens-fonds ayant au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marcel,

les Nos 64 à 100 inclusivement du 2e rang; le lot N° 155, la partie ouest du lot 158 du 3e rang, les lots Nos 160 à 163 inclusivement, 165 à 222 inclusivement, aussi du 3e rang, et érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte sous le nom de village de Saint-Marcel, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel du 26 juin 1912, a détaché:

1° De la municipalité scolaire de Canton-Buckingham, comté de Labelle, les biens-fonds ayant au cadastre officiel du Canton-Buckingham, les Nos 1 à 8 inclusivement des 3e et 4e rangs;

2° De la municipalité scolaire de Notre-Dame-des-Neiges de Masson, même comté, les biens-fonds ayant aussi au cadastre officiel du canton Buckingham les Nos 1 à 7 inclusivement des 1er et 2e rangs, et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Buckingham-Est, dans le même comté.

AVIS IMPORTANTS

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est de \$1.25 par année, pour le Canada, et de \$1.50 pour les pays étrangers, strictement payable d'avance.

Les abonnements commencent le 1er septembre et finissent le 30 juin de chaque année.

Toute livraison non reçue doit être réclamée dans le mois de la publication. Après ce délai, il faudra payer 25 centins par livraison réclamée. On ne tiendra aucun compte des réclamations non accompagnées du prix.

Inutile d'écrire pour demander des numéros de *L'Enseignement Primaire* antérieurs au 1er septembre, 1910. Il ne nous en reste pas un seul numéro.

Nos abonnés nous rendraient un grand service, chaque fois qu'ils renouvellent leur abonnement, en découpant l'adresse qui se trouve sur la bande d'enveloppe et en nous l'expédiant avec le prix du renouvellement. S'il y a lieu, ils noteront les changements de résidence. Cette précaution nous éviterait beaucoup de recherches et nous sauverait un temps précieux.

Toutes les lettres qui nous sont adressées, doivent contenir lisiblement le nom du signataire, la date et l'endroit de sa résidence, ainsi que le nom du comté dans lequel se trouve la résidence. Si le signataire réside dans une ville, qu'il indique le nom de la rue et le numéro de la maison qu'il habite.

L'absence de ces indications a été cause qu'un certain nombre de lettres adressées à nos éditeurs, durant l'année écoulée, sont restées sans réponse.

Prière d'adresser toutes les demandes relatives aux *Questions et Réponses* du Bureau central, à M. W. Bussièrès, Ecole normale Laval, Québec, et non au Directeur de *L'Enseignement Primaire*, qui n'a rien à voir avec la distribution de cette brochure.